

FR



LES RELATIONS ENTRE LE PARLEMENT EUROPÉEN ET LES PARLEMENTS NATIONAUX DE L'UNION EUROPÉENNE RAPPORT ANNUEL 2018



LES PARLEMENTS DANS L'UNION EUROPÉENNE



Le fonctionnement de l'Union est fondé sur la démocratie représentative.



751 MEPs



Les États membres sont représentés au Conseil européen par leur chef d'État ou de gouvernement et au Conseil par leurs gouvernements, eux-mêmes démocratiquement responsables, soit devant leurs parlements nationaux, soit devant leurs citoyens.

Les citoyens sont directement représentés, au niveau de l'Union, au Parlement européen.



Les parlements nationaux contribuent activement au bon fonctionnement de l'Union...



...en étant informés par les institutions de l'Union et en recevant notification des projets d'actes législatifs de l'Union;



...en veillant au respect du principe de subsidiarité;



...en participant, dans le cadre de l'espace de liberté, de sécurité et de justice, aux mécanismes d'évaluation et en étant associés au contrôle politique d'Europol et à l'évaluation des activités d'Eurojust;



...en prenant part aux procédures de révision des Traités;



...en étant informés des demandes d'adhésion à l'Union;



...en participant à la coopération interparlementaire entre parlements nationaux et avec le Parlement européen.



Le Parlement européen et les parlements nationaux définissent ensemble l'organisation et la promotion d'une coopération interparlementaire efficace et régulière au sein de l'Union.



Une conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union peut soumettre toute contribution qu'elle juge appropriée à l'attention du Parlement européen, du Conseil et de la Commission. Cette conférence promeut, en outre, l'échange d'informations et de meilleures pratiques entre les parlements nationaux et le Parlement européen.

Rapport annuel 2018

Les relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux de l'Union européenne

La présente publication émane de la direction des relations avec les parlements nationaux du Parlement européen, qui fait partie de la direction générale de la Présidence du Parlement européen.

Katrin RUHRMANN

Directrice

katrin.ruhrmann@europarl.europa.eu

Jesús GÓMEZ

Chef de l'unité du dialogue législatif

jesus.gomez@europarl.europa.eu

Pekka NURMINEN

Chef de l'unité de la coopération institutionnelle

pekka.nurminen@europarl.europa.eu

Rédaction:

Zsuzsanna BALÁZS

Administratrice à l'Unité du dialogue législatif

zsuzsanna.balazs@europarl.europa.eu

Hanneke WESTERBAAN

Administratrice à l'Unité du dialogue législatif

hanneke.westerbaan@europarl.europa.eu

Manuscrit achevé le 30 avril 2019.

relnatparl@ep.europa.eu

<http://www.europarl.europa.eu/relnatparl/en/home.html>

Toutes les photos et illustrations © Union européenne, 2019, sauf mention contraire.

RAPPORT ANNUEL 2018

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| AVANT-PROPOS DES VICE-PRÉSIDENTS DU PARLEMENT EUROPÉEN CHARGÉS DES RELATIONS AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX DE L'UE | 8 |
| 1. ORGANES INTERPARLEMENTAIRES À CARACTÈRE INSTITUTIONNEL | 16 |
| 1.1. Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union européenne (COSAC) | 16 |
| 1.2. Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne | 18 |
| 2. CONFÉRENCES INTERPARLEMENTAIRES | 20 |
| 2.1. Semaine parlementaire européenne, Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne et Conférence sur le Semestre européen | 20 |
| 2.2. Conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune et sur la politique de sécurité et de défense commune (conférence interparlementaire pour la PESC/PSDC) | 22 |
| 3. CONTRÔLE ET ÉVALUATION INTERPARLEMENTAIRE DANS LE DOMAINE DE LA LIBERTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE | 24 |
| 3.1. Contrôle parlementaire conjoint d'Europol: un dispositif institutionnel innovant pour le contrôle parlementaire | 24 |
| 3.2. L'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust) | 26 |
| 4. RENCONTRES INTERPARLEMENTAIRES | 28 |
| 4.1. Réunions interparlementaires de commissions | 28 |
| 4.2. Coopération interparlementaire dans le domaine de l'action extérieure de l'UE | 30 |
| 4.3. Visites bilatérales des parlements nationaux de l'UE au Parlement européen | 32 |
| 4.4. Utilisation de la vidéoconférence pour les échanges bilatéraux | 33 |
| 5. COOPÉRATION LÉGISLATIVE AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX DE L'UE | 35 |
| 5.1. Le Mécanisme d'alerte rapide et le protocole n° 2 du traité de Lisbonne | 35 |
| 5.2. Task-force «Subsidiarité, proportionnalité et "faire moins mais de manière plus efficace"» | 38 |
| 5.3. Le dialogue politique informel et le protocole n° 1 du traité FUE | 38 |
| 6. RÉSEAUX ET ÉCHANGE D'INFORMATIONS | 40 |
| 6.1. Échange d'informations interparlementaires sur l'Union européenne (IPEX) | 40 |
| 6.2. Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP) | 41 |
| 6.3. Réseau des représentants des parlements nationaux de l'UE à Bruxelles | 42 |
| 6.4. Séminaires destinés au personnel | 43 |
| 7. OUTILS ET ACTIVITÉS DE SOUTIEN | 45 |
| 7.1. CONNECT | 45 |
| 7.2. Répertoire des commissions homologues (CorCom) | 45 |

| | |
|--|----|
| 7.3. Programmes d'appui du «parlement de la présidence» _____ | 46 |
| 7.4. Publications de la direction des relations avec les parlements nationaux _____ | 47 |
| 8. DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX _____ | 48 |
| 9. ANNEXES _____ | 49 |
| ANNEXE I : Réunions de la COSAC – Thèmes et intervenants principaux 2018 _____ | 49 |
| ANNEXE II : Réunions interparlementaires organisées par les commissions du Parlement européen à Bruxelles en 2018 _____ | 50 |
| ANNEXE III : Visites des parlements nationaux de l'UE au Parlement européen (y compris visioconférences) en 2018 _____ | 52 |
| ANNEXE IV : Données du système d'alerte rapide _____ | 58 |
| ANNEXE V : Contributions au titre du protocole n° 1 – Dialogue politique informel _____ | 60 |
| ANNEXE VI : Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP) _____ | 61 |

FR



LES RELATIONS ENTRE LE PARLEMENT EUROPÉEN ET LES PARLEMENTS NATIONAUX DE L'UNION EUROPÉENNE RAPPORT ANNUEL 2018



Avant-propos des vice-présidents du Parlement européen chargés des relations avec les parlements nationaux de l'UE

L'année 2019 sera une année de changement pour le Parlement européen. La 8^e législature arrive à son terme et un nouveau Parlement européen sera constitué en juillet à l'issue des élections européennes. Pendant la présente législature (2014 – 2019), les relations avec les parlements nationaux ont continué à se développer et à s'intensifier. Les parlements nationaux et le Parlement européen ont débattu en commun de nombreuses évolutions politiques majeures, de nouvelles modalités de coopération ont été mises en place et les modalités existantes ont été approfondies.

Le présent rapport d'activité annuel de la direction des relations avec les parlements nationaux donne un aperçu de toutes les activités et évolutions qui ont eu lieu dans le domaine de la coopération interparlementaire avec les parlements nationaux en 2018. Cette coopération implique 41 parlements nationaux et chambres nationales dans les 28 États membres et le Parlement européen.

Des questions telles que le Brexit, le budget européen, la migration, la sécurité, la politique étrangère et de défense, l'union économique et monétaire, la protection des données, l'avenir de l'alimentation et de l'agriculture et les élections européennes ont été au centre des débats lors de diverses réunions interparlementaires. Les échanges entre députés de l'ensemble de l'Union européenne sont essentiels pour la compréhension commune des problèmes et des défis, et articulent les perspectives nationales et européennes relatives à différents thèmes dans le but de trouver des solutions communes.



Vice-présidents Mairead McGuinness et Bogusław Liberadzki © EU-EP

Conformément au traité de Lisbonne, les parlements nationaux, conjointement avec le Parlement européen, ont une mission de contrôle et de surveillance dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, en particulier en ce qui concerne Europol et Eurojust. Les travaux du groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol (GCPC), établi en 2017, ont été une nouvelle évolution majeure dans le domaine de la coopération interparlementaire. La mission principale du groupe est la surveillance politique des activités que mène Europol dans

l'accomplissement de sa mission, à une époque où le rôle de l'agence dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée a gagné en importance.

Les parlements nationaux ont exprimé un grand intérêt pour la participation aux débats sur les projets de législation à un stade précoce. Dans la mesure du possible, cet intérêt a été pris en compte lors des réunions interparlementaires de commissions et des échanges bilatéraux. Un tel dialogue peut donner des indications sur le fonctionnement et l'impact futur des initiatives législatives dans les États membres. Il permet également aux parlements nationaux de mieux contrôler leur gouvernement en tant que colégislateur au Conseil.

L'Union européenne a apporté la stabilité et la prospérité à notre continent. En 2018, les valeurs européennes de démocratie, d'état de droit et de liberté de la presse ont dû être défendues plus que jamais au sein de l'Union européenne et au-delà. Il est essentiel que les parlements nationaux et le Parlement européen défendent de concert ces valeurs européennes communes, ainsi qu'une démocratie parlementaire fonctionnelle.

L'année 2019 correspondra au 10^e anniversaire de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, le «traité des parlements». De fait, le traité de Lisbonne a fondamentalement modifié la coopération interparlementaire dans l'UE et a fait des parlements nationaux des acteurs au niveau européen. Grâce au mécanisme de contrôle de la subsidiarité et au dialogue politique informel, les parlements nationaux ont leur mot à dire à propos de la législation européenne, indépendamment de leur gouvernement.

La coopération entre les parlements nationaux et le Parlement européen a gagné en importance ces dernières années et continue à s'intensifier et à s'élargir. Nous ne partageons peut-être pas toujours la même opinion, mais les débats avec nos homologues des parlements nationaux sont le reflet d'un respect mutuel et d'une volonté politique forte de dialogue constructif. Nous continuerons à développer ce dialogue et nos méthodes de travail à l'avenir.

Les membres des parlements nationaux et du Parlement européen sont directement élus. Ensemble, nous représentons les citoyens de l'Union européenne. Il nous appartient à tous d'encourager les citoyens à participer activement à la vie démocratique et à exprimer leurs opinions lors des élections, que ce soit au niveau régional, national ou européen.

En juillet 2019, une nouvelle législature commencera. L'élection du président de la Commission et l'accord sur le programme politique de la prochaine Commission européenne délimiteront les priorités politiques de la prochaine législature.

Les cinq prochaines années seront capitales pour l'Union européenne. Le débat et la coopération interparlementaires se feront encore plus importants pour relever les défis à venir. Nous encourageons toutes les parties à maintenir leur attachement à la coopération interparlementaire et à continuer à participer à ce dialogue au cours des cinq prochaines années.



Mairead McGuinness
Vice-présidente



Bogusław Liberadzki
Vice-président

Grandes évolutions et principaux dossiers à l'ordre du jour interparlementaire en 2018

L'année 2018 a été une année intense et active pour la coopération interparlementaire. Cela ressort également des travaux intenses de la direction des relations avec les parlements nationaux (ci-après «la Direction»). Un grand nombre de conférences, de réunions et de débats interparlementaires et un nombre record de visites bilatérales ont eu lieu tout au long de l'année. La Direction a continué à coopérer étroitement avec les autres services du Parlement européen et a organisé plusieurs réunions entre les administrations des parlements nationaux et le Parlement européen dans des domaines d'intérêt commun, afin d'établir des contacts plus étroits et des réseaux entre les membres du personnel qui travaillent dans des domaines d'intérêt commun.

Cet effort a été mené sous l'autorité politique et la conduite de M. Antonio Tajani, Président du Parlement européen, de Mme Mairead McGuinness et de M. Bogusław Liberadzki, vice-présidents du PE chargés des relations avec les parlements nationaux, et de Mme Danuta Hübner, présidente de la commission des affaires constitutionnelles (AFCO). Les travaux ont également bénéficié du soutien des commissions, groupes politiques et organes politiques pertinents (Conférence des présidents et Conférence des présidents des commissions) du PE.

L'année 2018 s'est caractérisée par l'homogénéité croissante du choix des thèmes des débats interparlementaires. Certains thèmes, par exemple le Brexit et le nouveau cadre financier pluriannuel de l'UE, ont été abordés dans les débats de la quasi-totalité des enceintes interparlementaires. Les politiques de cohésion, les Balkans occidentaux et la politique européenne de voisinage ont été abordés en de nombreuses occasions, notamment parce que ces thèmes étaient des priorités des présidences de l'UE en 2018.

Les parlements nationaux de l'UE ont également contribué de manière substantielle aux débats politiques et législatifs majeurs de 2018, notamment lors des réunions interparlementaires de commissions, mais également au cours de visites et de rencontres bilatérales avec des rapporteurs du Parlement européen.

Les parlements nationaux ont été constamment associés au débat politique, législatif et institutionnel sur les questions européennes. L'une des grandes réalisations du débat interparlementaire a été de permettre aux parlements nationaux de dépasser les préoccupations nationales et d'échanger des points de vue avec des députés originaires de l'ensemble de l'Union, ce qui a contribué à rapprocher le débat européen des États membres et de leurs citoyens. Le Brexit et le cadre financier pluriannuel ont été constamment présents dans le débat politique. Les élections européennes ont également été largement abordées en 2018, afin d'encourager les citoyens à participer activement à la vie démocratique et à voter lors des élections au niveau régional, national et européen.

1. Contribution des parlements nationaux au débat pendant les négociations sur le Brexit

Les négociations sur le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne ont été abordées dans de nombreuses enceintes interparlementaires et lors de rencontres bilatérales en 2018. Le Parlement européen jouera un rôle important dans le processus du Brexit, étant donné qu'il s'agira du seul parlement, outre le Parlement britannique, à voter sur l'accord de retrait. Conformément à l'article 50 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le Parlement européen doit donner son approbation pour tout accord de retrait.

La Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne s'est penchée sur le Brexit à Tallinn en avril 2018, dans le cadre d'un débat sur l'avenir de l'Europe. Les présidents des parlements ont souligné l'importance d'un retrait ordonné du Royaume-Uni de l'Union

européenne. Dans leurs conclusions, ils soulignent la nécessité de considérer les droits des citoyens de l'Union européenne et du Royaume-Uni vivant sur le territoire l'un de l'autre, le règlement financier et la situation particulière de l'île d'Irlande comme des priorités pendant le processus de négociation. Les présidents des parlements ont également appelé au maintien de l'unité de l'UE-27 tout au long des négociations.

Lors de sa réunion plénière de novembre 2018, à Vienne, la Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union (COSAC) a consacré une session à un débat sur le Brexit. Dans sa contribution, la COSAC affirme que les chefs d'État et de gouvernement de l'UE ont toute confiance en Michel Barnier en tant que négociateur en chef de l'UE et qu'ils sont déterminés à rester unis. Elle souligne également la nécessité de préserver l'intégrité du marché intérieur et la compétence de la Cour de justice de l'Union européenne en ce qui concerne les principes du marché intérieur. Elle met en avant la nécessité de la solidarité envers l'Irlande et l'importance de la coopération interparlementaire avec le Royaume-Uni après le Brexit. Cependant, les modalités de la future coopération interparlementaire avec le Royaume-Uni ne seront examinées qu'une fois que l'on connaîtra la nature de la future relation entre l'Union européenne et le Royaume-Uni.

En outre, l'AFCO a organisé une réunion interparlementaire de commissions pour réfléchir à l'état du débat sur l'avenir de l'Europe, y compris le Brexit, et d'autres commissions du PE ont organisé des auditions publiques pour étudier l'impact du Brexit sur leur domaine d'activité. Les réunions interparlementaires de commissions ont joué un rôle essentiel en tenant les parlements nationaux de l'Union européenne informés de l'état d'avancement de la procédure de retrait du Royaume-Uni.

Le Brexit a également été régulièrement abordé pendant les visites bilatérales des parlements nationaux au Parlement européen, surtout pendant les visites de députés britanniques mais également lorsque des présidents, des commissions et des membres d'autres parlements ont rencontré des députés au Parlement européen, et en particulier le coordinateur du PE pour le Brexit, M. Guy Verhofstadt, et d'autres membres du groupe de pilotages sur le Brexit du PE.

2. Échange de vues sur le nouveau cadre financier pluriannuel (CFP)

Une autre grande question abordée par les parlements nationaux et le PE dans différentes enceintes et réunions de 2018 a été le financement futur de l'UE. Des débats, souvent polémiques, ont porté sur les domaines d'activité qui devraient avoir la priorité dans le futur budget de l'Union européenne et sur la façon de gérer un nombre croissant de missions de l'Union à une époque de réduction probable du budget européen du fait du retrait du Royaume-Uni.

Members of national Parliaments raised the issue during European Parliamentary Week (EPW) in February 2018, when the Commissioner for Budget and Human Resources, Mr Günther H. Oettinger, addressed them in advance of the Commission's presentation of its new proposal on the next multiannual financial framework (2021-2027)¹ in May. Il a souligné que les nouvelles missions et nouveaux défis auxquels l'Union européenne fait face, comme la migration, la lutte contre le terrorisme et la sécurité intérieure et extérieure, devaient également se retrouver dans le budget européen. Il s'agissait de domaines dans lesquels l'action de l'Union européenne apporterait une valeur ajoutée. Cependant, le commissaire a également rappelé que le Brexit se traduirait par une réduction du budget européen.

¹ Le Parlement européen a adopté son rapport intérimaire sur le CFP 2021 – 2027 le 14 novembre 2018 (Résolution du Parlement européen du 14 novembre 2018 sur le cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027 – Position du Parlement en vue d'un accord). La résolution présente les priorités du PE pour le prochain CFP, avec des chiffres explicites pour les plafonds du CFP et pour chacun des programmes sectoriels pour la période 2021 – 2027, en plus de modifications des projets de textes législatifs déposés par la Commission européenne. Les débats sur le CFP se poursuivront après les élections européennes au prochain Parlement européen.

La Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne d'avril 2018 a pris acte des propositions à venir de la Commission et exprimé le souhait que les institutions européennes soient en mesure de faire suffisamment de progrès dans les négociations. La réunion de la COSAC de juin 2018 à Sofia a été consacrée en partie à la politique de cohésion et des négociations de compromis difficiles ont été nécessaires pour mettre au point le texte de la contribution de la COSAC.

3. Groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol (GCPC): une nouvelle dimension de la coopération interparlementaire

L'entrée en fonction du GCPC d'Europol a représenté la mise en place d'une nouvelle forme de coopération interparlementaire. Pour la première fois, les parlements nationaux de l'UE et le Parlement européen contrôleraient conjointement et surveilleraient politiquement une agence de l'UE.

Les débats sur l'efficacité de la coopération policière et judiciaire, et notamment le partage d'informations en temps voulu entre autorités nationales et par l'intermédiaire d'Europol et d'Eurojust, ont confirmé combien il était important et urgent de faire aboutir les discussions sur les modalités pratiques du contrôle parlementaire d'Europol.

Le GCPC est arrivé à un consensus sur ses méthodes de travail et a adopté son règlement intérieur lors de sa deuxième réunion des 18 et 19 mars 2018 à Sofia. L'adoption du règlement intérieur a permis au GCPC de passer des questions de procédure aux questions de fond. La première réunion sous le régime du nouveau règlement intérieur, à savoir la troisième réunion du GCPC, a eu lieu les 24 et 25 septembre 2018 à Bruxelles.

Conformément à ses missions et compétences, définies dans le règlement Europol², le GCPC a procédé à un échange de vues sur le programme de travail pluriannuel 2019 – 2021 d'Europol. Le président du conseil d'administration d'Europol et le Contrôleur européen de la protection des données ont également assisté aux débats du GCPC. Un large éventail de thèmes ont été abordés, notamment la façon de lutter contre les contenus illicites en ligne, la cybersécurité et la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

4. Débats interparlementaires sur les migrations

Les migrations ont continué à occuper une place dominante dans l'action et les débats interparlementaires de l'Union européenne en 2018. L'Union s'est acheminée vers une approche globale et efficace, comprenant des actions tant intérieures qu'extérieures. Rappelant le principe de solidarité et de partage équitable des responsabilités en matière de migrations, le Parlement européen a souligné à maintes reprises que sauver des vies constituait une priorité absolue.

La Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne de Tallinn a souligné que la politique migratoire de l'Union européenne devrait reposer sur la protection forte des frontières extérieures et se concentrer sur la lutte contre les causes profondes des migrations dans les pays d'origine, en Afrique en particulier, avec le soutien d'un plan de l'UE pour le continent. En ce qui concerne la gestion des flux de réfugiés, les présidents des parlements estimaient que la réforme du régime d'asile européen commun était essentielle et ont souligné que l'Union européenne devrait œuvrer activement à la résolution des conflits dans les régions

² Règlement (UE) 2016/794 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relatif à l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) et remplaçant et abrogeant les décisions du Conseil 2009/371/JAI, 2009/934/JAI, 2009/935/JAI, 2009/936/JAI et 2009/968/JAI (JO L 135 du 24.5.2016, p. 53).

de son voisinage, afin de contribuer à sauver des vies et de réduire la pression migratoire et la migration clandestine.

La COSAC a débattu de la sécurité et de la lutte contre la migration clandestine lors de sa réunion de Vienne. Elle a adopté des recommandations en faveur d'un régime d'asile européen commun réformé, comprenant une Agence de l'Union européenne pour l'asile à part entière et fondé sur un juste équilibre entre responsabilité et solidarité, et a souligné que les accords de réadmission devaient être pleinement mis en œuvre, de manière non discriminatoire envers l'ensemble des États membres de l'Union européenne.

5. Dimension extérieure des politiques de l'UE

La sécurité et la défense, et la coopération structurée permanente de l'UE, figuraient également en bonne position à l'ordre du jour des débats interparlementaires et ont été abordées par la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne réunie à Tallinn, par la COSAC et par la Conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la politique de sécurité et de défense commune (PSDC).

La Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne réunie à Tallinn a consacré une session entière à la sécurité et à la défense européennes. À cette occasion, les présidents des parlements de l'Union européenne ont réaffirmé les principes directeurs de la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne, qui soulignent la nécessité d'une Europe plus forte. Ils ont appelé les États membres à coopérer plus étroitement dans les domaines de la sécurité et de la défense et à renforcer la PSDC afin de mettre au point une capacité de défense commune et crédible, complémentaire de celle de l'OTAN, tout en respectant le caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres. Les présidents des parlements se sont également félicités du lancement du Fonds européen de la défense.

Les présidents des parlements ont souligné que la mise en place de la coopération structurée permanente renforce la coopération en matière de sécurité et de défense entre les États membres qui ont le souhait et la capacité de coopérer étroitement et que cela augmente la capacité de l'UE en tant que partenaire international en matière de sécurité, et contribue de la sorte à la sécurité des citoyens de l'UE.

La COSAC s'est également félicitée de la coopération structurée permanente en tant que partie intégrante de la PSDC et en tant qu'instrument de renforcement de la défense européenne et de contribution à la stabilité et la sécurité.

À la conférence interparlementaire sur la PESC et la PSDC de Vienne, les participants ont échangé leurs points de vue sur la question. Les débats ont porté sur l'adoption du plan d'action conjoint³ et la nécessité accrue pour les parlements nationaux de l'UE et pour le PE de superviser les projets au titre de la coopération structurée permanente (17 devaient commencer en 2018 et 17 autres en 2019) et de promouvoir des projets plus hybrides dans le contexte de la mobilité militaire.

La stabilité et la prospérité dans le voisinage oriental et méridional de l'UE et en particulier dans les Balkans occidentaux ont également fait l'objet de nombreux débats interparlementaires tout au long de 2018. La Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne a souligné que l'élargissement devait demeurer une politique clé de l'Union européenne et qu'il devrait reposer sur le respect des valeurs de l'UE, la stricte conformité aux critères d'adhésion et le principe des mérites propres. Les présidents des parlements ont également averti que,

³ Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil relative au plan d'action sur la mobilité militaire (JOIN(2018)0005).

vu l'influence extérieure croissante qui s'exerce dans les Balkans occidentaux, il était de la plus grande importance que l'Union européenne continue à protéger ses valeurs et ses intérêts dans la région.

Pendant ses réunions à Sofia et à Vienne, la COSAC a également réaffirmé son soutien à l'élaboration d'une perspective européenne concrète, avec des résultats mesurables, pour les Balkans occidentaux, conformément aux performances individuelles des pays et sur la base de valeurs et de principes partagés.

6. Les élections européennes, un moment clé dans la démocratie européenne

Les élections parlementaires européennes, du 23 au 26 mai 2019, revêtent une importance particulière, non seulement pour la composition et la direction politique du nouveau Parlement européen et l'élection du nouveau président de la Commission, mais également pour les évolutions politiques futures en Europe.

Tant la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne que la COSAC ont souligné l'importance de la participation active des citoyens à la vie politique, notamment dans le cadre des élections régionales, nationales et européennes. Les parlements nationaux et le Parlement européen ont encouragé tous les citoyens européens à exercer leurs droits démocratiques à tous les niveaux, y compris leur droit de vote lors des prochaines élections européennes.

Dans la perspective des prochaines élections européennes, la COSAC a apprécié les efforts déployés par les institutions européennes pour renforcer la résilience démocratique en Europe. Garantir la transparence de la publicité politique en ligne, lutter contre les campagnes de désinformation, améliorer les règles de financement des partis politiques européens et renforcer la cybersécurité sont des mesures importantes pour lutter efficacement contre les nouveaux types de menaces pesant sur des élections libres et équitables.

Le Parlement européen mène une campagne d'information institutionnelle visant à sensibiliser les citoyens à leurs droits et à les encourager à exercer leurs droits démocratiques, y compris le droit de vote. La campagne de 2019, intitulée «Cette fois, je vote», s'appuie sur le soutien et l'engagement de volontaires qui s'efforcent d'encourager les citoyens à participer aux élections européennes. Cette campagne a été présentée à des représentants de parlements nationaux basés à Bruxelles en juillet 2018.

7. Une meilleure protection des données à caractère personnel dans l'UE

Le règlement général sur la protection des données (RGPD)⁴ est un exemple, parmi de nombreux autres, de législation européenne très importante qui a fait l'objet de débats intensifs avec des membres des parlements nationaux en 2018.

Le 15 mai 2018, à la veille de l'entrée en vigueur du paquet sur la protection des données, le PE a invité les députés des parlements nationaux de l'UE à une réunion interparlementaire de commissions pour débattre du nouveau règlement en termes de sécurité des citoyens et du rôle que jouent les parlements nationaux de l'UE dans la transposition de ce nouveau règlement européen. Pendant des débats très animés, les députés ont fait part de leurs inquiétudes sur la mise en œuvre du RGPD dans leur État membre (par exemple, grandes entreprises par opposition aux petites et moyennes entreprises, absence de lignes directrices harmonisées) et

⁴ Le RGPD (règlement (UE) 2016/679) est un règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. C'est une mesure essentielle pour renforcer les droits fondamentaux des personnes à l'ère numérique et faciliter les échanges commerciaux en précisant les règles applicables aux entreprises et aux organismes publics dans le marché unique numérique.

ont échangé des bonnes pratiques qui ont déjà été mises en place dans certains pays (exemple: guichet unique, formation du personnel, sites Web spécialisés). Les parlementaires se sont penchés sur des recommandations pour l'avenir, comme l'élaboration d'algorithmes européens sûrs, la surveillance de la mise en œuvre par les institutions européennes, la coopération étroite avec le Contrôleur européen de la protection des données et la finalisation de l'adoption de la directive relative à la vie privée et aux communications électroniques.

Lors de la réunion interparlementaire de commissions, Antonio Tajani, président du PE, a prononcé un discours sur l'importance de ce paquet pour la protection des droits fondamentaux des citoyens de l'Union européenne à l'ère numérique. Il a soutenu l'initiative de tout cœur, étant donné que l'entrée en vigueur du règlement, le 25 mai 2018, était cruciale pour la sécurité des citoyens européens, comme le démontrait le récent incident Facebook – Cambridge Analytica.

Le présent rapport examinera: les activités des institutions interparlementaires (chapitre 1), les conférences interparlementaires (chapitre 2), le contrôle et l'évaluation interparlementaires (chapitre 3), les réunions interparlementaires (chapitre 4), le dialogue législatif (chapitre 5), les réseaux administratifs (chapitre 6), et les outils de la coopération interparlementaire (chapitre 7).

1. ORGANES INTERPARLEMENTAIRES À CARACTÈRE INSTITUTIONNEL

1.1. Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union européenne (COSAC)



La COSAC (Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union) a été établie en novembre 1989 à Paris. Elle revêt un caractère unique en ce sens qu'elle est la seule enceinte interparlementaire consacrée par les traités (protocole n° 1 sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne). Le parlement national de l'État membre qui exerce la présidence tournante du Conseil joue un rôle prépondérant dans la définition de l'orientation et des travaux de la COSAC. Il est épaulé par une troïka présidentielle, dont le Parlement européen est membre permanent. La présidence bénéficie du soutien organisationnel d'un secrétariat restreint, assuré par le Parlement européen et dirigé par un fonctionnaire détaché d'un parlement national ("membre permanent"). Voir www.ipex.eu.

L'année 2018 a offert un cadre plus traditionnel à la COSAC, tant sur le plan des débats que sur celui de l'atmosphère qui y régnait, après que le Brexit et l'avenir de l'Union européenne eurent dominé les conférences des deux années précédentes. Tant la présidence bulgare (premier semestre 2018) que la présidence autrichienne (second semestre 2018), tout en maintenant la question du Brexit à l'ordre du jour, ont choisi une gamme de thèmes qui étaient conformes aux priorités de leur présidence du Conseil de l'Union européenne.



Mme Danuta Hübner, présidente de la commission des affaires constitutionnelles, avec M. Frans Timmermans, premier vice-président de la Commission européenne (à gauche), et Monsieur Kristian Vigenin, président de la commission des affaires européennes et de la surveillance des fonds européens de l'Assemblée nationale bulgare (à droite), à la LIX^e réunion plénière de la COSAC à Sofia © Assemblée nationale bulgare

La Présidence bulgare s'est concentrée sur l'élargissement et les Balkans occidentaux, le pilier européen des droits sociaux et la politique de cohésion au-delà de 2020. Le Brexit, la politique climatique et l'union de l'énergie figuraient au programme de la Présidence autrichienne. Cependant, lors des débats sur ses réalisations, une grande attention a été portée à la migration et aux questions liées à la sécurité. Les débats ont été très ouverts et ont reflété des points de vue divergents.



En 2018, la question de la subsidiarité a également été un thème récurrent lors des travaux de la COSAC. La task-force «Subsidiarité, proportionnalité et "faire moins mais de manière plus efficace"», également connue sous le nom de task-force Timmermans, mise en place à la fin de 2017, a mené ses travaux pendant le premier semestre 2018. Le Parlement européen n'y a pas participé (voir chapitre 5.2). Les travaux de la task-force ont été abordés pendant les réunions de la COSAC, en plus d'une réunion d'un groupe de travail de la COSAC organisée à Bruxelles en mars 2018, avec l'assistance du Parlement européen.

Le Parlement européen s'est exprimé sur la subsidiarité avec l'adoption de deux résolutions sur la base de rapports du PE élaborés par M. Paulo Rangel⁵ et Mme Mady Delvaux⁶ (voir chapitre 5.1.3).

Le rapport de la task-force de juillet 2018 et la communication de la Commission⁷ d'octobre 2018 qui s'en est suivie ont reçu un accueil mitigé. Cependant, de nombreux parlements espèrent que des améliorations concrètes seront apportées au mécanisme d'alerte rapide (voir chapitre 5.1).

La question de la transparence au sein de l'Union européenne a fait l'objet d'un débat pendant la réunion plénière de la COSAC que le Parlement autrichien a organisée à Vienne du 18 au 20 novembre 2018. En particulier, le débat s'est concentré sur la transparence du Conseil de l'Union européenne lorsqu'il agit en tant que législateur de l'Union.



La délégation du PE à la COSAC a établi et consolidé un partenariat ouvert et fructueux avec les parlements des présidences de l'UE. Cette relation n'est pas officielle, mais elle est régulière, et elle vise à trouver des positions communes qui soient également acceptables pour les autres parlements nationaux de l'UE.

Principales évolutions en 2018:

- Consolidation des relations de la délégation du PE auprès de la COSAC avec les parlements des pays exerçant la présidence du Conseil
- Coopération franco-allemande renforcée sous la forme de positions communes et d'amendements à la contribution de la COSAC

5 Résolution du Parlement européen du 19 avril 2018 sur la mise en œuvre des dispositions du traité concernant les parlements nationaux (textes adoptés de cette date, P8_TA(2018)0186).

6 [Résolution du Parlement européen du 18 avril 2018 sur les rapports annuels 2015-2016 sur la subsidiarité et la proportionnalité](#) (textes adoptés de cette date, P8_TA(2018)0120).

7 Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions du 23 octobre 2018 intitulé «Les principes de subsidiarité et de proportionnalité: renforcer leur rôle dans l'élaboration des politiques de l'Union» (COM(2018)0703).

1.2. Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne

La conférence annuelle des présidents des parlements de l'Union européenne a été mise en place sur la base des lignes directrices de Stockholm adoptées en 2010. Celles-ci prévoient une réunion annuelle, organisée par l'État membre qui exerce la présidence du second semestre d'une année donnée de manière à avoir lieu pendant la présidence de printemps de l'année suivante. La conférence adopte des conclusions non contraignantes de la présidence. Elle est également chargée de superviser la coordination des activités interparlementaires de l'Union européenne.

L'ordre du jour de la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne est préparé par la réunion des secrétaires généraux des parlements de l'Union européenne. Voir www.ipex.eu.

La réunion annuelle de la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne, qui s'est tenue à Tallinn les 23 et 24 avril 2018 sous la présidence de M. Eiki Nestor, président du Riigikogu, a accueilli de nombreux présidents des parlements nationaux de l'UE. M. Wolfgang Schäuble, président récemment élu du Bundestag, a fait sa première apparition à cette conférence. Le Parlement européen était représenté par le président Antonio Tajani et le vice-président Bogusław Liberadzki.



Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne en Estonie. Antonio Tajani, président du PE, rencontre Eiki Nestor, président du Riigikogu, le parlement d'Estonie © EU-EP

Le président Tajani était l'orateur principal lors de la session d'ouverture. Dans son allocution, il a fait état d'une série de débats en plénière du PE sur l'avenir de l'Union européenne, avec des chefs d'État et de gouvernement comme intervenants de haut niveau. Il a exprimé son souhait d'associer autant d'acteurs politiques européens que possible au débat sur l'avenir de l'UE et a appelé à une coopération interparlementaire plus étroite. En ce qui concerne le CFP, il s'est demandé si les débats devraient se concentrer uniquement sur la répartition des ressources ou également sur la stratégie politique de l'Union. Il a mentionné les migrations comme l'un

des défis les plus urgents pour l'UE et proposé l'idée d'un «Plan Marshall» pour l'Afrique. En ce qui concerne la défense européenne, M. Tajani a souligné la nécessité de mettre en place une industrie et un marché européen de la défense, afin de tirer profit d'économies d'échelle et de permettre une plus grande interopérabilité de la défense. M. Tajani a invité ses collègues à encourager les citoyens à participer aux prochaines élections européennes.

La présidence estonienne, chargée de la préparation des conclusions de la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne en coopération étroite avec les parlements de la Troïka (Slovaquie, Autriche et PE), a présenté un texte qui a été approuvé par acclamation.

En ce qui concerne l'avenir de l'Union européenne, les présidents des parlements ont répété leur attachement aux valeurs sur lesquelles repose l'Union européenne, comme le respect des droits de l'homme, la liberté, la démocratie, l'état de droit et l'égalité. Dans l'unité et la solidarité, l'Union européenne sera plus forte et plus résiliente. Le Brexit et les prochaines négociations sur le CFP ont également fait l'objet de débats, en plus d'une politique migratoire qui devrait reposer sur la protection forte des frontières extérieures. Les intervenants ont déclaré que l'accent devait porter sur la lutte contre les causes profondes des migrations sur place, en particulier en Afrique, avec le soutien d'un plan européen pour ce continent.

À propos de l'importance de la stabilité et de la prospérité dans le voisinage oriental et méridional de l'Union européenne, en particulier dans les Balkans occidentaux, les présidents des parlements ont souligné que l'élargissement devait demeurer une politique clé de l'Union européenne. Ils ont pris acte de l'influence extérieure croissante qui s'exerce dans les Balkans occidentaux et relevé qu'il était de la plus grande importance que l'Union européenne continue à protéger ses valeurs et ses intérêts dans la région.

Le débat sur la sécurité et la défense a été le premier de son espèce à la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne. Dans leurs conclusions, les présidents des parlements ont déclaré que le renforcement de la politique commune en matière de sécurité et de défense devrait amener l'Union européenne à développer une capacité de défense commune et crédible, complémentaire de l'OTAN. Ils ont souligné que les mesures prises pour renforcer la coopération en matière de défense, comme la mise en place de la coopération structurée permanente, augmenteraient la capacité de l'UE en tant que partenaire international en matière de sécurité, et ils ont encouragé une coopération étroite entre l'UE et l'OTAN. La mise en place du Fonds européen de la défense a également été saluée et les États membres ont été invités à accentuer leurs efforts dans le domaine de la défense et à mettre en commun les coûts et les ressources.

La vulnérabilité aux menaces informatiques et la nécessité d'une réponse collective ont également été mentionnées et, à cet égard, les présidents des parlements se sont réjouis de l'adoption, par la Commission, du train de mesures sur la cybersécurité.

Principales évolutions en 2018:

- Les débats de la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne se sont concentrés sur l'avenir de l'Union européenne, la sécurité et la défense, et le CFP
- Consolidation du rôle constructif du PE dans la recherche de compromis dans des débats clivants

2. CONFÉRENCES INTERPARLEMENTAIRES

2.1. Semaine parlementaire européenne, Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne et Conférence sur le Semestre européen

La conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne (mise en place conformément à l'article 13 du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire [également nommé «pacte budgétaire»]) fournit un cadre pour le débat et l'échange d'informations et de bonnes pratiques concernant l'application des dispositions du traité. Elle vise en outre à renforcer la coopération entre les parlements nationaux et le Parlement européen. Cette conférence contribue également à garantir la responsabilité démocratique dans le domaine de la gouvernance économique et de la politique budgétaire au sein de l'Union, notamment de l'Union économique et monétaire, en tenant compte de la dimension sociale et sans préjudice des compétences des parlements nationaux de l'Union européenne et du PE.

La conférence sur le Semestre européen permet d'échanger des informations sur les bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des cycles du Semestre et de renforcer la coopération afin de contrôler l'action des organes exécutifs nationaux et européens au titre du Semestre européen.

À elles deux, ces conférences constituent la semaine parlementaire européenne, au cours de laquelle des parlementaires de toute l'Union européenne se réunissent pour débattre de questions économiques, budgétaires et sociales. Les deux conférences reviennent désormais de manière régulière dans le calendrier de la coopération interparlementaire et se sont imposées comme de véritables enceintes de débat interparlementaire dans ces domaines d'action de plus en plus importants.

L'édition 2018 de la semaine parlementaire européenne a eu lieu les 19 et 20 février 2018 à Bruxelles et 132 députés issus des parlements nationaux y ont assisté. Tous les parlements nationaux de l'Union européenne y étaient représentés, sauf un, conjointement avec des observateurs de l'Albanie, du Monténégro, de la Serbie et de la Turquie, pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne, en plus d'invités spéciaux originaires de Norvège et de Suisse. Cette très grande participation est l'un des aspects qui ont fait un succès de la semaine parlementaire européenne 2018.

Comme les années précédentes, cette manifestation a eu lieu au Parlement européen à Bruxelles et a été co-organisée par le Parlement de l'État membre exerçant la présidence du Conseil, à savoir, en 2018, le Parlement bulgare. Les représentants ont été invités à débattre et à échanger leurs points de vue sur les priorités économiques, budgétaires et sociales. Les priorités politiques du Semestre européen pour 2018 ainsi que l'avenir de la politique budgétaire de l'UE, l'union bancaire, la numérisation du travail, la réforme du système des ressources propres de l'Union européenne et le futur cadre financier pluriannuel faisaient partie des sujets abordés pendant la conférence sur le Semestre européen.

La conférence sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne a abordé la question du renforcement et de la résilience de l'union économique et monétaire et du rôle des parlements dans le futur Fonds monétaire européen. Sont intervenus, notamment, Antonio Tajani, Président du Parlement européen, Roberto Gualtieri, président de la commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen, Jean Arthuis, président de la commission des budgets du Parlement européen, Valdis Dombrovskis, vice-président de la Commission européenne pour l'euro et le dialogue social, et Mário Centeno, président de l'Eurogroupe.



La semaine parlementaire européenne a eu lieu les 19 et 20 février 2018 à Bruxelles © EU-EP

Les 17 et 18 septembre 2018, à Vienne, dans le cadre de la présidence autrichienne de l'UE, le Parlement autrichien a accueilli la deuxième conférence interparlementaire semestrielle de l'année sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne. La conférence interparlementaire s'est concentrée sur un échange de vues concernant les quatre points suivants:

1. La mise en œuvre du cadre de gouvernance budgétaire de l'UE
2. L'investissement, l'innovation et l'éducation en tant que moteurs d'une Europe plus compétitive
3. La lutte contre l'évasion fiscale
4. La numérisation et ses effets sur l'emploi

M. Wolfgang Sobotka, Président du Conseil national autrichien, Mme Inge Posch-Gruska, Présidente du Conseil fédéral autrichien, et M. Karlheinz Kopf, président de la commission des finances du Conseil national autrichien, ont accueilli 172 députés originaires de parlements représentant 26 États membres, du Parlement européen, de Norvège et de Turquie pendant cette conférence de deux jours.

Principales évolutions en 2018:

- Dans la foulée des réactions reçues à la fois des parlements nationaux de l'Union européenne et des différents services administratifs du PE responsables de l'organisation de la manifestation à propos de l'édition 2017, il a été décidé de mettre un terme à la séparation formelle de la Conférence sur le semestre européen et de la Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance. C'est ainsi que les deux conférences ont été co-organisées par le Parlement européen et le Parlement bulgare et que l'ensemble du programme a été concentré sur une journée et demie

2.2. Conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune et sur la politique de sécurité et de défense commune (conférence interparlementaire pour la PESC/PSDC)

Instituée par une décision de la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne en 2012, la conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de sécurité et de défense commune (conférence interparlementaire PESC/PSDC) est la plateforme interparlementaire pour les débats sur la politique étrangère, de sécurité et de défense de l'Union. Organisée deux fois par an par le Parlement de l'État membre de l'UE exerçant la présidence tournante du Conseil, en étroite collaboration avec le Parlement européen, la conférence réunit régulièrement des parlementaires à l'échelle de l'Union. En outre, la commission des affaires étrangères du Parlement européen invite régulièrement les parlements nationaux à ses réunions à Bruxelles, complétant le dialogue interparlementaire dans ce domaine d'action essentiel.

En 2018, les douzième et treizième éditions de la conférence interparlementaire PESC/PSDC ont eu lieu à Sofia (15 au 17 février) et à Vienne (11 et 12 octobre). Les délégations du PE aux deux réunions étaient composées de membres de la commission des affaires étrangères et de la sous-commission «sécurité et défense» et elles étaient présidées par M. David McAllister, président de la commission des affaires étrangères.



Conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de sécurité et de défense commune (conférence interparlementaire PESC/PSDC) à Vienne, les 11 et 12 octobre 2018 © Présidence autrichienne

Pendant la conférence interparlementaire PESC/PSDC organisée dans le cadre de la présidence bulgare du Conseil, les débats se sont concentrés sur les points suivants:

1. Priorités et stratégies de l'UE dans les domaines de la PESC et de la PSDC
2. Accélération des réformes en vue d'une perspective européenne des Balkans occidentaux

3. PSDC - mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE
4. État des lieux de la région de la mer Noire

Des ateliers séparés ont été consacrés à la connectivité stratégique dans les secteurs de l'énergie et des transports dans les Balkans occidentaux, à la stratégie pour le Danube et aux relations UE-Chine. Dans leur longue déclaration commune, les coprésidents réaffirment l'importance de promouvoir les intérêts communs des citoyens de l'Union européenne et les valeurs et principes de l'Union au travers de la stratégie globale de l'Union et soulignent qu'une mise en œuvre efficace de cette stratégie demanderait un engagement et un soutien forts des États membres et des institutions européennes.

Pendant le second semestre de 2018, à l'initiative du Parlement autrichien, la conférence a choisi de discuter et d'échanger des informations sur des questions telles que la sécurité, la migration et le contrôle des frontières extérieures; la contribution européenne à l'amélioration de la situation politique et humanitaire en Syrie, ainsi que les Balkans occidentaux et leurs perspectives européennes. Pendant la conférence, des ateliers spécifiques ont été consacrés aux thèmes suivants:

1. L'avenir de l'accord nucléaire avec l'Iran à la suite du retrait des États-Unis
2. La facilitation de la mobilité militaire dans l'Union européenne dans le cadre de la coopération structurée permanente
3. L'OSCE⁸: un partenaire clé dans le dialogue Est-Ouest

Federica Mogherini, haute représentante de l'Union européenne, s'est adressée aux délégués par vidéoconférence dans le cadre de la séance d'ouverture. Son introduction sur les activités actuelles et en cours de l'Union européenne dans le domaine de la PESC et de la PSDC a été suivie d'un débat interactif avec les députés au Parlement européen et les membres des parlements nationaux.

Dans leur déclaration commune finale, les coprésidents ont rappelé la nécessité d'une approche globale de l'Union européenne à l'égard de la migration, qui assure la cohérence entre les politiques externes et internes de l'Union européenne, englobe toutes les voies migratoires et repose sur la solidarité, le plein respect des droits de l'homme, ainsi que la conformité au droit international et aux valeurs sur lesquelles repose l'Union européenne.

Principales évolutions en 2018:

- La conférence interparlementaire PESC/PSDC est parvenue à demeurer une manifestation centrale et essentielle, permettant aux parlementaires européens, qui sont des décideurs importants dans le domaine de la politique étrangère, de se réunir et de débattre de questions d'actualité en matière de politique étrangère et de sécurité
- Les séances de la conférence interparlementaire ont été retransmises en ligne et des vidéos sont disponibles sur Internet

8 Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

3. CONTRÔLE ET ÉVALUATION INTERPARLEMENTAIRE DANS LE DOMAINE DE LA LIBERTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

3.1. Contrôle parlementaire conjoint d'Europol: un dispositif institutionnel innovant pour le contrôle parlementaire

EUROPOL

L'article 88 du traité FUE permet pour la première fois aux parlements nationaux de contrôler conjointement avec le Parlement européen une agence de l'UE opérant dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice. Sur la base du règlement Europol qui est entré en vigueur le 1^{er} mai 2017, le groupe de contrôle parlementaire conjoint (GCPC) d'Europol a été institué pour veiller à ce qu'Europol soit pleinement responsable et transparent. Le groupe de contrôle parlementaire conjoint jouera un rôle essentiel pour «assurer le contrôle politique des activités d'Europol dans l'accomplissement de sa mission, y compris en ce qui concerne leur incidence sur les libertés et les droits fondamentaux des personnes physiques.

Le GCPC tient deux réunions par an: pendant le premier semestre de l'année, au parlement du pays qui exerce la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne, et pendant le second semestre de l'année, au Parlement européen.



3^e réunion du GCPC d'Europol - Présentation des priorités du groupe par la troïka présidentielle 2018-2019 © EU-EP

La Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne a joué un rôle déterminant dans la mise en place du GCPC. Elle a chargé l'organe lui-même de décider de son organisation et de son règlement intérieur. La réunion constitutive du GCPC s'est tenue à Bruxelles les 9 et 10 octobre 2017. Le règlement intérieur a été adopté par consensus lors de la deuxième réunion du groupe qui s'est tenue les 18 et 19 mars 2018 à Sofia, sous la présidence bulgare.

Le règlement intérieur s'attache à ce que le PE et les parlements nationaux de l'UE se trouvent sur un pied d'égalité et préservent la confidentialité des informations opérationnelles. Ses principales dispositions ont trait: à la composition du GCPC, à la fréquence des réunions, à la fonction de coordination de la troïka présidentielle, au droit d'information du groupe par la transmission de documents, au droit de présenter à la fois des questions orales et écrites à Europol; à l'adoption des conclusions sommaires du groupe et à la possibilité de mettre en place des sous-groupes. Un accord a été conclu concernant la mise en place d'un groupe de travail du GCPC sur la représentation du Danemark aux réunions du GCPC.

En 2018, les réunions du GCPC, jusqu'alors axées sur les questions de procédure, se sont clairement tournées vers les questions de fond. Cependant, les débats se sont poursuivis sur un certain nombre de questions de procédure non résolues, notamment sur le statut du Danemark et sur la procédure de nomination des observateurs du GCPC aux réunions du conseil d'administration d'Europol.

Le règlement intérieur investit les parlements nationaux de l'UE, par le truchement de la troïka présidentielle, d'un rôle majeur, notamment dans le secrétariat, la détermination des priorités, la préparation des documents de délibération et la rédaction des projets de conclusions du GCPC. Il permet aussi aux délégations de réellement contribuer au calendrier des travaux et aux résultats des contrôles. Il donne le droit de poser des questions, tout en garantissant des modalités réalistes pour Europol et ses services. Une clause de réexamen a été insérée et le texte prévoit la possibilité de créer des sous-groupes et d'y garantir la participation de toutes les chambres et de tous les parlements aux activités de contrôle.

L'information sur les activités d'Europol est un point habituel de l'ordre du jour du groupe de contrôle parlementaire conjoint, avec la participation du directeur exécutif d'Europol, du président du conseil d'administration d'Europol et de l'observateur du groupe de contrôle parlementaire conjoint aux réunions du conseil d'administration.

Jusqu'à présent, une seule réunion a eu lieu sous le régime du nouveau règlement intérieur, à savoir la troisième réunion du GCPC des 24 et 25 septembre 2018 à Bruxelles. Lors de la réunion, le GCPC a défini les priorités de son contrôle pour la période 2018 – 2019. Le Parlement de Finlande, prochain membre de la troïka, a été associé aux débats de la troïka sur ce point en vue de faciliter la préparation de son mandat.

Le membre de la Commission chargé de l'union de la sécurité est régulièrement invité à prendre la parole. En 2018, le commissaire Julian King s'est adressé au GCPC aux deux occasions.

Principales évolutions en 2018:

- La troïka présidentielle a pleinement joué son rôle d'établissement de l'ordre du jour et des échanges approfondis ont eu lieu sur des thèmes pertinents, tels que la cybersécurité, la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, la lutte contre la délinquance financière, le recouvrement des actifs et le blanchiment d'argent
- Une consultation officielle du GCPC sur le document de programmation pluriannuelle d'Europol 2019-2021, conformément à l'obligation énoncée à l'article 51, paragraphe 2, point c), du règlement Europol, a eu lieu dans le cadre des deuxième et troisième réunions

du groupe; les membres du GCPC ont fait parvenir un nombre limité d'observations écrites dans la perspective du débat

- Jusqu'à présent, deux chambres parlementaires ont exercé leur droit de présenter des questions écrites à Europol. Des conclusions sommaires détaillées présentant les travaux du GCPC ont été adoptées. Un groupe de travail du GCPC sur la représentation du Danemark aux réunions du GCPC, composé de la troïka présidentielle et du Parlement danois, a été institué

3.2. L'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust)

Le Parlement européen et les parlements nationaux de l'UE mettront en place leur évaluation parlementaire conjointe des activités d'Eurojust, prévue à l'article 85 du traité FUE, au cours des deux prochaines années. Depuis sa création en 2002, Eurojust, en tant qu'organisme de l'UE, est devenue l'un des principaux acteurs de la coopération judiciaire dans les affaires criminelles. Le traité FUE a fourni une nouvelle base juridique pour l'évolution future d'Eurojust. En novembre 2018, le PE et le Conseil ont adopté un nouveau règlement sur Eurojust⁹ afin de fournir un cadre juridique unique et rénové pour une nouvelle Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust) à part entière, successeur légal d'Eurojust.

Le règlement Eurojust établit un nouveau système de gouvernance, clarifie la relation entre Eurojust et le Parquet européen, prescrit un nouveau régime de protection des données, adopte de nouvelles règles pour les relations extérieures d'Eurojust et renforce le rôle du Parlement européen et des parlements nationaux de l'UE dans le contrôle démocratique des activités d'Eurojust.

Pour accroître la transparence et le contrôle démocratique d'Eurojust, le règlement révisé met en place un mécanisme d'évaluation conjointe des activités d'Eurojust par le PE et les parlements nationaux de l'UE. L'évaluation devrait avoir lieu dans le cadre d'une réunion interparlementaire de commissions dans les locaux du Parlement européen à Bruxelles, avec la participation des membres des commissions compétentes du Parlement européen et des parlements nationaux de l'UE. La réunion interparlementaire de commissions devrait pleinement respecter l'indépendance d'Eurojust en ce qui concerne les mesures à prendre dans des dossiers opérationnels spécifiques et l'obligation de réserve et de confidentialité.

Le règlement Eurojust est entré en vigueur en décembre 2018; cependant, il n'entrera en application qu'en décembre 2019, ce qui permettra à Eurojust et aux États membres de se préparer à l'application des nouvelles règles. La première réunion interparlementaire de commissions ayant pour objet les activités d'Eurojust se tiendra en 2020¹⁰.

Principales évolutions en 2018:

- Les mesures prises afin de renforcer la transparence dans le domaine de la justice et des affaires intérieures sont les suivantes: évaluation interparlementaire prévue par le règlement

⁹ Règlement (UE) 2018/1727 du Parlement européen et du Conseil du 14 novembre 2018 relatif à l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust) et remplaçant et abrogeant la décision 2002/187/JAI du Conseil (JO L 295 du 21.11.2018, p. 138).

¹⁰ La Conférence des présidents des parlements qui s'est tenue en 2019 à Vienne a demandé à la future présidence finlandaise de préparer une convention d'entente pour la réunion interparlementaire de commissions sur l'évaluation d'Eurojust, en ce qui concerne les aspects non couverts par le règlement (UE) 2018/1727, de sorte que la Conférence des présidents des parlements devant se tenir en 2020 à Helsinki soit en mesure d'adopter des conclusions sur ces questions.

Eurojust, obligations d'information et auditions devant les parlements nationaux de l'UE à leur demande, conformément au règlement sur le Parquet européen, et GCPC d'Europol

4. RENCONTRES INTERPARLEMENTAIRES

4.1. Réunions interparlementaires de commissions

Les commissions du Parlement européen organisent chaque année jusqu'à 20 réunions interparlementaires de commissions en invitant les commissions homologues des parlements nationaux de l'UE à participer à des débats ciblés. D'autres réunions interparlementaires sont organisées par le parlement de l'État membre assurant la présidence du Conseil.

Les réunions interparlementaires de commissions se sont révélées être un élément essentiel de la coopération interparlementaire. Elles offrent aux députés au Parlement européen et aux membres des parlements nationaux de l'Union européenne une enceinte pour un échange de vues sur des questions législatives et politiques présentant un intérêt commun. Elles contribuent à un meilleur processus législatif et à une meilleure compréhension mutuelle. Les réunions interparlementaires de commissions sont co-organisées à l'initiative d'une ou de plusieurs commissions du Parlement européen avec le soutien de la Direction.

Dix-sept réunions interparlementaires de commissions ont été organisées par treize commissions parlementaires différentes en 2018 et ont permis des débats entre 555 membres de parlements nationaux et 369 députés au Parlement européen.

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) a organisé cinq réunions interparlementaires de commissions en 2018. Une réunion interparlementaire de commissions consacrée à la réponse de l'Union européenne au défi migratoire actuel s'est concentrée sur des propositions de lutte contre la migration clandestine, de renforcement de la gestion des frontières, de renforcement de la politique commune en matière d'asile et de lancement d'une nouvelle politique en matière de migration légale. La réunion interparlementaire de commissions sur les pactes mondiaux des Nations unies sur les réfugiés et la migration a contribué à développer une position du Parlement européen sur les négociations concernant les deux pactes. Le Parlement européen a ensuite adopté une résolution sur les pactes en avril 2018¹¹.

La commission LIBE a invité les parlements nationaux de l'Union européenne à une réunion interparlementaire de commissions sur la mise en œuvre du train de mesures sur la protection des données à la veille de son application. Le but de ce train de mesures est de protéger les citoyens européens contre les violations de la vie privée et des données dans un monde de plus en plus numérique. La commission LIBE a également tenu une réunion interparlementaire de commissions sur les aspects de l'insertion des Roms liés aux droits fondamentaux et sur la lutte contre l'antitsiganisme.

La commission des droits de la femme et de l'égalité des genres (FEMM) a organisé sa réunion interparlementaire de commissions annuelle à l'occasion de la journée internationale de la



¹¹ [Résolution du Parlement européen du 18 avril 2018 sur l'état d'avancement du pacte mondial des Nations unies pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du pacte mondial des Nations unies sur les réfugiés](#) (textes adoptés de cette date, P8_TA(2018)0118).

femme du 8 mars. Le thème était, cette année, l'importance du rôle que jouent les femmes dans les médias et dans la technologie de l'information et de la communication (TIC).

La commission de l'agriculture et du développement rural (AGRI) a tenu une réunion interparlementaire de commissions intitulée «Vers la PAC après 2020: l'avenir de l'alimentation et de l'agriculture», pour un échange de vues en perspective de la communication de la Commission européenne sur le sujet.

À l'occasion de l'Année européenne du patrimoine culturel (2018), la commission de la culture et de l'éducation (CULT) a organisé une rencontre interparlementaire de commissions sur «Le patrimoine culturel européen», censée donner suite à la conférence de haut niveau sur le même sujet et faire office d'enceinte de débats sur l'héritage à long terme de l'initiative.

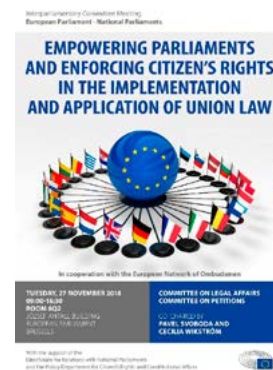
La commission des transports et du tourisme (TRAN) a tenu une réunion interparlementaire de commissions intitulée «L'investissement de l'UE dans ses réseaux de transport au-delà de 2020» pour débattre les meilleures pratiques de mise en œuvre de projets de RTE-T. Une attention particulière a été accordée aux chaînons transfrontaliers, qui apportent une valeur ajoutée européenne, ainsi qu'aux investissements dans les infrastructures de transport après 2020.

La commission des affaires constitutionnelles (AFCO) a organisé une réunion interparlementaire de commissions pour réfléchir à l'état du débat sur l'avenir de l'Europe. Son principal objectif était d'évaluer les évolutions institutionnelles et politiques qui ont suivi l'adoption de trois résolutions¹², en faisant l'inventaire des propositions récemment présentées par d'autres institutions et par des États membres et en présentant les priorités du PE dans le débat actuel.

Préalablement à la rédaction de son rapport sur la décharge en ce qui concerne l'exécution du budget général de l'UE pour 2017¹³, la commission du contrôle budgétaire (CONT) a réuni des membres des parlements nationaux bulgare, grec, croate et turc avec des députés au Parlement européen pour débattre de la coopération en vue d'une meilleure protection du budget de l'UE.

Dans le cadre de la semaine des droits de l'homme du Parlement européen, la sous-commission «Droits de l'homme» (DROI) a tenu une réunion interparlementaire de commissions consacrée au thème «Droits de l'homme et action extérieure de l'Union et de ses États membres»¹⁴. Les participants des parlements nationaux de l'UE ont ensuite assisté à la conférence à haut niveau célébrant le 70^e anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme.

Lors d'une réunion interparlementaire de commissions intitulée «Donner aux parlements les moyens d'agir et faire respecter les droits des citoyens dans la mise en œuvre et l'application du droit de l'Union», la commission des affaires juridiques (JURI) et la commission des pétitions (PETI) ont débattu ensemble sur le thème de la transposition et de la mise en œuvre du droit de l'Union



12 [Résolution du Parlement européen du 16 février 2017 sur l'amélioration du fonctionnement de l'Union européenne en mettant à profit le potentiel du traité de Lisbonne \(OJ C 252, 18.7.2018, p. 215\).](#)

[Résolution du Parlement européen du 16 février 2017 sur les évolutions et adaptations possibles de la structure institutionnelle actuelle de l'Union européenne \(JO C 252, 18.7.2018, p. 201\).](#)

[Résolution du Parlement européen du 16 février 2017 sur la capacité budgétaire de la zone euro \(JO C 252, 18.7.2018, p. 235\).](#)

13 [Projet de rapport concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2017, section III – Commission et agences exécutives.](#)

14 De plus amples informations sur les réunions interparlementaires dans le domaine de l'action extérieure de l'UE figurent dans le chapitre suivant (4.2).

au niveau national, et sur le rôle important des médiateurs et des pétitions pour détecter les infractions au droit de l'Union.

La commission des affaires économiques et monétaires (ECON) a procédé à un échange de vues avec les commissions homologues des parlements nationaux sur les recommandations par pays et sur le projet de rapport sur la mise en œuvre des priorités du semestre européen 2018, ainsi que sur les priorités pour l'examen annuel de la croissance 2019¹⁵.

Une liste de toutes les réunions interparlementaires organisées par les commissions du Parlement européen en 2018, ainsi que des statistiques plus détaillées, se trouvent à l'annexe II.

Principales évolutions en 2018:

- Une augmentation du nombre de commissions du PE organisant des réunions interparlementaires de commissions, de 9 en 2017 à 13 en 2018, soit 44 % de plus qu'en 2017

4.2. Coopération interparlementaire dans le domaine de l'action extérieure de l'UE

Grâce à la vaste expertise acquise dans le cadre de la coopération axée sur les commissions, en 2018, la direction des relations avec les parlements nationaux a appuyé et facilité les relations avec les parlements nationaux de l'UE lors de deux grands événements dans le domaine de l'action extérieure de l'UE. Contrairement aux réunions interparlementaires de commissions, ces événements n'ont pas eu lieu à l'initiative des commissions du PE mais ont été organisés par des délégations et par le Groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections.

4.2.1. La 10^e réunion du partenariat parlementaire Asie-Europe (ASEP 10)



10^e réunion du partenariat parlementaire Asie-Europe (ASEP 10) du 27 septembre 2018 © EU-EP

¹⁵ Résolution du Parlement européen du 13 mars 2019 sur «Le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: examen annuel de la croissance 2019» (textes adoptés de cette date, P8_TA(2019)0201).

Le partenariat parlementaire Asie-Europe (ASEP) est la dimension parlementaire du dialogue politique Asie-Europe, initiative qui vise à renforcer les relations entre l'Europe et l'Asie. L'élément le plus visible de ce dialogue est, traditionnellement, le sommet Europe-Asie, un sommet intergouvernemental bisannuel qui a eu lieu pour la première fois en 1996. L'ASEP apporte une contribution et des réseaux parlementaires en amont de ce sommet pour en faciliter les travaux. Comme l'un de ses objectifs est d'influencer l'ordre du jour du sommet Europe-Asie, l'ASEP a généralement lieu au même endroit que le sommet, mais un peu plus tôt. En 2018, la 10^e réunion de l'ASEP (ASEP 10) a eu lieu les 27 et 28 septembre à Bruxelles. Pour la première fois, elle s'est déroulée dans les locaux du Parlement européen.

Organisée par les délégations du PE pour l'Asie et pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande, l'ASEP 10 a associé les parlements nationaux des États membres de l'UE ainsi que de nombreux autres pays, tels que la fédération de Russie, la Chine, l'Inde, l'Australie, les Philippines et le Kazakhstan. Quelque 280 participants ont assisté à la réunion, parmi lesquels environ 150 membres de 38 parlements nationaux. Parmi les participants issus de parlements nationaux se trouvaient 36 membres des parlements nationaux de l'UE ou du Parlement norvégien.

La réunion ASEP 10 s'est concentrée sur le changement climatique et sur les défis environnementaux en tant que priorité pour la planète. Pendant la réunion, trois groupes de travail ont été consacrés à l'impact du changement climatique et des défis environnementaux sur la sécurité, la migration et l'économie. La déclaration finale adoptée par les participants à l'ASEP 10 a été présentée au 12^e sommet Europe-Asie, qui a eu lieu à Bruxelles les 18 et 19 octobre 2018.

4.2.2. La conférence à haut niveau sur l'avenir de l'observation internationale des élections



Conférence à haut niveau sur l'avenir de l'observation internationale des élections: (de gauche à droite) Mme Cessouma Minata Samate, Commissaire aux Affaires politiques de l'Union africaine, Mme Federica Mogherini, Haute Représentante de l'UE, M. Roger Nkodo Dang, Président du Parlement panafricain, et Mme Mairead McGuinness, Vice-Présidente du PE pour les relations avec les parlements nationaux © EU-EP

La conférence à haut niveau sur l'avenir de l'observation internationale des élections a eu lieu les 10 et 11 octobre 2018 et a été organisée conjointement par le Groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections du PE et le Service européen pour l'action

extérieure (SEAE). Quelque 380 participants ont assisté à la conférence, dont 22 membres des parlements nationaux de l'UE et du Parlement suisse.

Cet événement avait pour objectif de dresser l'inventaire de toutes les évolutions, de tous les défis et de toutes les grandes questions auxquels l'observation internationale des élections fait actuellement face, l'accent portant en particulier sur l'Afrique, la prévention des conflits et l'observation des élections parlementaires. Les parlementaires nationaux étaient encouragés à soutenir tous les efforts déployés en vue de l'adoption d'un code de conduite clair pour l'observation des élections parlementaires, que ce soit au sein des différentes assemblées parlementaires ou au niveau des parlements nationaux à travers l'UE.

L'ASEP 10 et la conférence à haut niveau ont confirmé un intérêt croissant pour la coopération interparlementaire dans le domaine de l'action extérieure de l'UE, tant du côté du PE que de la part des parlements nationaux de l'UE. Considérant que cette tendance devrait se maintenir pendant les années à venir, la Direction est prête à faciliter les relations entre les organismes et services respectifs du PE et les parlements nationaux afin de développer encore les synergies entre tous les interlocuteurs concernés.

Principales évolutions en 2018:

- L'émergence de la coopération interparlementaire dans le domaine de l'action extérieure et du renforcement des capacités de l'UE
- Une conscience croissante de la nécessité de coordonner les activités des parlements de l'UE, tant au niveau européen qu'au niveau national, dans les enceintes multilatérales, afin d'accroître leur impact

4.3. Visites bilatérales des parlements nationaux de l'UE au Parlement européen

Les visites bilatérales sont un outil et un format en évolution constante pour le dialogue interparlementaire entre les membres des parlements nationaux et le Parlement européen. Ce format est extrêmement ciblé, taillé sur mesure, flexible, peu coûteux et rapide. Il permet d'aborder des questions qui intéressent des parlements nationaux à titre individuel.

Le nombre des visites bilatérales est en augmentation; il s'agit d'une évolution récente qui devrait se maintenir. Un nombre de visites record a été organisé en 2018: 90¹⁶ au total.



16 Une visite était multilatérale, comprenant l'Allemagne et la France.

Le nombre le plus élevé de demandes de visite a été reçu de l'Assemblée nationale française (19) et du Parlement britannique (12). Les visites du Parlement britannique se sont largement concentrées sur le Brexit.

Les visites des délégations françaises ont eu lieu dans le contexte d'un soutien au processus de réforme parlementaire majeur de la France.

Les négociations sur le Brexit ont eu un impact clair sur les thèmes et la fréquence des visites bilatérales en 2018.

Le Parlement norvégien a confirmé son intérêt pour l'UE et le PE en envoyant dix délégations auprès de différents organismes et représentants du PE en 2018. L'intérêt du Parlement norvégien peut également être analysé dans le contexte du Brexit, étant donné que le modèle norvégien, ou la possibilité de l'adhésion du Royaume-Uni à l'Espace économique européen (EEE), c'est-à-dire à l'accord international qui permet d'étendre le marché unique de l'Union européenne à des États non membres de l'UE, faisait figure en 2018 d'option possible pour l'avenir des relations UE – RU.

Des visites sont organisées à l'intention des parlementaires et du personnel du parlement de l'État qui assumera la prochaine présidence du Conseil de l'Union, dans le cadre du Programme d'appui du parlement de la présidence (voir chapitre 7.3). En 2018, la Direction a organisé une visite d'étude personnalisée pour le Sénat roumain et la Chambre roumaine des députés afin de préparer la présidence roumaine du Conseil pendant le premier semestre de 2019.

À l'occasion, sur demande, la Direction organise également des visites d'étude en vue du renforcement des capacités pour le personnel parlementaire des parlements/chambres qui sont en train de s'adapter ou de moderniser leur organisation et s'intéressent au fonctionnement du PE.

Une liste détaillée de toutes les visites des parlements nationaux de l'UE au Parlement européen, y compris les vidéoconférences, organisées en 2018 par la Direction, est disponible à l'annexe III.

4.4. Utilisation de la vidéoconférence pour les échanges bilatéraux

La vidéoconférence offre de nouvelles possibilités et peut faciliter la coopération interparlementaire. Le Parlement européen est en mesure d'offrir une solution technique qui permet des vidéoconférences avec une excellente qualité d'image et de son et l'interprétation en plusieurs langues. Le recours aux vidéoconférences peut contribuer à des contacts plus réguliers entre parlementaires et procure des avantages tels que la réduction du temps de déplacement et des frais de mission, et le respect de l'environnement. Dans l'ensemble, il s'agit d'un outil permettant d'organiser des réunions avec un bon rapport coût-efficacité.

Les vidéoconférences entre les parlements nationaux de l'UE et le PE permettent aux parlementaires de maintenir des contacts réguliers sur un dossier particulier au fil du temps et d'organiser des débats sur des dossiers actuels, par exemple sur un projet de législation. Le PE a également permis aux parlements nationaux de participer à l'une de ses réunions interparlementaires régulières par vidéoconférence, et il s'efforcera de le faire à l'avenir chaque fois que c'est possible.

Il n'est possible de mettre en place une vidéoconférence avec un parlement national que si ce parlement national utilise un équipement répondant aux mêmes normes techniques que le système du PE. En raison des contraintes techniques, probablement, la vidéoconférence n'a pas été souvent utilisée en 2018 pour la coopération interparlementaire entre les parlements nationaux et le PE. Six vidéoconférences ont été organisées, toutes avec le Parlement italien.

Les vidéoconférences pourraient compléter la méthode traditionnelle des réunions interparlementaires. Cette formule présente un grand potentiel et passera à la vitesse supérieure pendant la prochaine législature du PE. Les parlements nationaux de l'UE qui ne disposent pas d'outils de vidéoconférence compatibles pourraient utiliser les services des bureaux de liaison du PE dans les capitales nationales pour des vidéoconférences avec le PE de Bruxelles et/ou de Strasbourg.



La vidéoconférence au Parlement européen © EU-EP

5. COOPÉRATION LÉGISLATIVE AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX DE L'UE

5.1. Le Mécanisme d'alerte rapide et le protocole n° 2 du traité de Lisbonne

En vertu du principe de subsidiarité (consacré à l'article 5 TUE), dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, l'Union intervient seulement si, et dans la mesure où, les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être atteints de manière suffisante par les États membres, mais peuvent l'être mieux au niveau de l'Union. Les parlements nationaux veillent au respect du principe de subsidiarité conformément à la procédure prévue dans le protocole n° 2. En vertu du principe de proportionnalité, le contenu et la forme de l'action de l'Union n'excèdent pas ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs des traités.

Le protocole n° 2 sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité du TUE décrit un mécanisme de contrôle, le Mécanisme d'alerte rapide. Conformément à ce mécanisme, les parlements nationaux peuvent, dans un délai de huit semaines à compter de la date de transmission d'un projet d'acte législatif, adresser aux présidents des institutions un avis motivé exposant les raisons pour lesquelles ils estiment que le projet en cause n'est pas conforme au principe de subsidiarité.

5.1.1. Mécanisme d'alerte rapide

En ce qui concerne le mécanisme d'alerte rapide, les communications des parlements nationaux de l'UE sont réparties dans les catégories suivantes¹⁷:

1. Avis motivé: si la communication est transmise à ce titre et reçue dans le délai de huit semaines visé à l'article 6 du protocole n° 2 du traité de Lisbonne¹⁸, et soulève la question du non-respect du principe de subsidiarité
2. Contribution: si la communication ne remplit pas les critères susmentionnés

Au sein du Parlement européen, la commission des affaires juridiques (JURI) est chargée de garantir le respect du principe de subsidiarité dans le cas des avis motivés¹⁹.

Si un avis motivé représente au moins le tiers des voix attribuées aux parlements nationaux, le projet d'acte législatif doit être réexaminé (carton jaune). L'institution dont émane le projet d'acte peut décider soit de maintenir le projet, soit de le modifier, soit de le retirer, en motivant cette décision. Pour les projets d'actes relatifs à la coopération policière ou judiciaire en matière pénale, le seuil est abaissé (un quart des voix).

Si, dans le contexte de la procédure législative ordinaire, les parlements nationaux, au minimum à la majorité simple des voix, contestent la conformité d'une proposition législative au principe de subsidiarité, et si la Commission décide de maintenir sa proposition, la question est renvoyée

17 Voir le document de la Conférence des présidents des commissions du 15 décembre 2010: «Approche commune pour le traitement, au niveau des commissions, des avis motivés ainsi que des autres contributions des parlements nationaux».

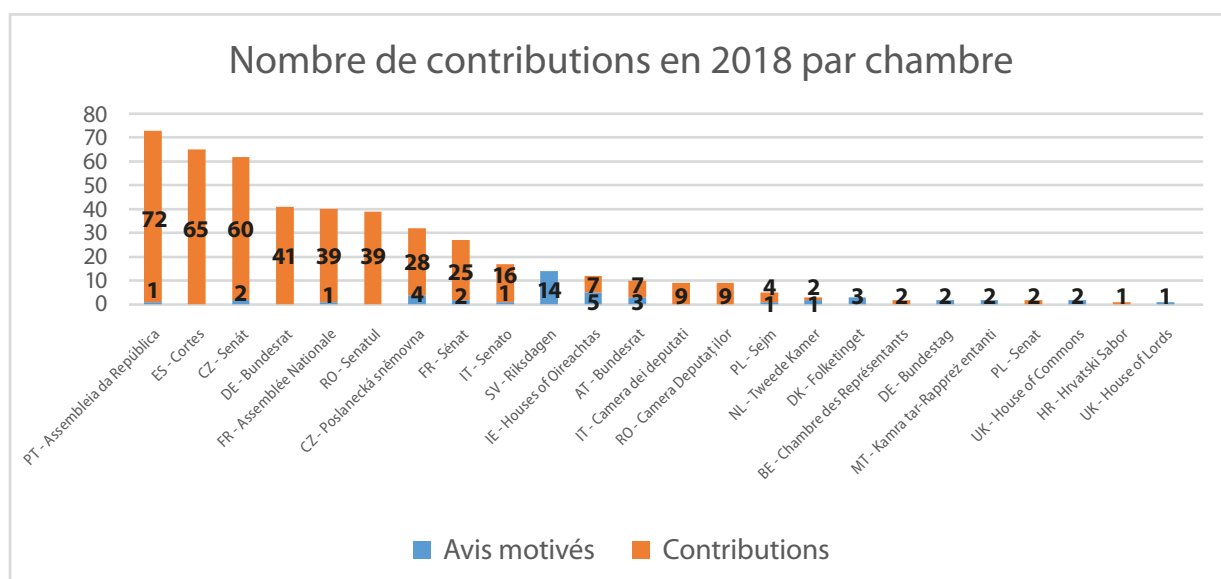
18 Protocole n° 2 sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité, article 6: «Tout parlement national ou toute chambre de l'un de ces parlements peut, dans un délai de huit semaines à compter de la date de transmission d'un projet d'acte législatif dans les langues officielles de l'Union, adresser aux présidents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission un avis motivé exposant les raisons pour lesquelles il estime que le projet en cause n'est pas conforme au principe de subsidiarité. Il appartient à chaque parlement national ou à chaque chambre d'un parlement national de consulter, le cas échéant, les parlements régionaux possédant des pouvoirs législatifs.»

19 Règlement intérieur du Parlement européen, annexe V, paragraphe XVI, 1: «La commission des affaires juridiques est compétente pour les questions ayant trait à l'interprétation, à l'application et au contrôle du droit de l'Union, ainsi qu'à la conformité des actes de l'Union avec le droit primaire, y compris le choix des bases juridiques et le respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité.»

au législateur (Parlement européen et Conseil). Si le législateur estime que la proposition législative n'est pas compatible avec le principe de subsidiarité, il peut la rejeter à la majorité de 55 % des membres du Conseil ou à la majorité des voix exprimées au Parlement européen («carton orange»). À ce jour, la procédure du «carton jaune» a été déclenchée trois fois²⁰, tandis que la procédure du «carton orange» n'a jamais été utilisée.

5.1.2. Communications reçues des parlements nationaux de l'UE

En 2018, le PE a reçu **473** communications des parlements nationaux de l'UE au titre du protocole n° 2 sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité. **46** étaient des avis motivés et les **427** restantes des contributions. En 2017, le PE a reçu 421 communications, dont 49 étaient des avis motivés et 372 des contributions. En 2018, le pourcentage de communications reçues a augmenté de 12 %.



Nombre de communications reçues par chambre en 2018 au titre du protocole 2 du TUE

En 2018, 16 des 41 chambres ont rendu des avis motivés. Les chambres les plus actives ont été le Parlement suédois (14), le Parlement irlandais (5) et la Chambre des députés tchèque (4). Le nombre le plus élevé de contributions a été reçu de l'Assemblée da República portugaise (72), suivie par les Cortes Generales espagnoles (65) et le Sénat tchèque (60).

Depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne (1^{er} décembre 2009), 3272 communications ont été transmises par les parlements nationaux de l'UE. 474 (15 %) de ces communications étaient des avis motivés invoquant un non-respect du principe de subsidiarité, tandis que la vaste majorité (2798, soit 85 %) étaient des contributions traitant de la substance de propositions.

Les statistiques détaillées des avis motivés et contributions reçus en 2018 figurent à l'annexe V.

Les parlements nationaux de l'UE ont recouru au protocole n° 2 pour exprimer leurs opinions sur la substance des propositions plus souvent que sur la subsidiarité. Cela pourrait découler de leur volonté d'être plus étroitement associés à la procédure législative au fond. La Direction

²⁰ Cette procédure a été utilisée en 2012, à propos d'une proposition de la Commission en vue d'un règlement relatif à l'exercice du droit de mener des actions collectives dans le contexte de la liberté d'établissement et de la libre prestation de services («Monti II»). La Commission a finalement retiré sa proposition, estimant toutefois que l'infraction au principe de subsidiarité n'était pas constituée. Une nouvelle activation a eu lieu en 2013, après la présentation de la proposition de règlement portant création du Parquet européen. La Commission a décidé de [maintenir la proposition](#), en affirmant qu'elle était conforme au principe de subsidiarité. Enfin, en 2016, la procédure du carton jaune a été déclenchée contre la [proposition de révision de la directive sur le détachement de travailleurs](#). La Commission a fourni des [motifs](#) détaillés pour le maintien de sa proposition, considérant que cette dernière n'enfreignait pas le principe de subsidiarité, la question des travailleurs détachés étant, par définition, transfrontalière.

fournit aux députés (en particulier aux rapporteurs), aux organes politiques et aux services du Parlement européen une expertise spécifique et des notes d'information sur les communications des parlements nationaux de l'UE tout au long du cycle législatif.

Dans ce contexte, la Direction gère la base de données en ligne [CONNECT](#) qui inclut tous les documents reçus des parlements nationaux de l'UE depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne (voir chapitre 7.1).

5.1.3. Point de la situation

La Direction fournit un *Point de la situation* mensuel sur les avis motivés et les contributions. Ce point donne un aperçu de toutes les communications reçues depuis le point précédent et fait référence à tous les dossiers législatifs inscrits à l'ordre du jour de la période de session suivante du PE. Le point de la situation figure également dans le dossier de la réunion de la Conférence des présidents des commissions du PE, qui se réunit le mardi de chaque période de session à Strasbourg. Il est mis à disposition, en outre, avant chaque période de session du PE sur le site Internet de la Direction.

5.1.4. Résolutions du Parlement européen

En avril 2018, le Parlement européen a adopté deux résolutions relatives à la subsidiarité.

Dans sa [résolution du 19 avril 2018 sur la mise en œuvre des dispositions du traité concernant les parlements nationaux \(rapporteur: Paulo Rangel\)](#), le Parlement conclut que la mise en œuvre du droit des parlements nationaux de l'UE de contrôler le respect du principe de subsidiarité a en partie amélioré les relations entre les institutions européennes et les parlements nationaux de l'UE. Il souligne également que le recours limité à la procédure du carton jaune «pourrait indiquer que le principe de subsidiarité est globalement respecté au sein de l'UE». Il rappelle, par ailleurs, que «les parlements nationaux peuvent intervenir et examiner la question du respect du principe de subsidiarité avant la présentation d'une proposition législative par la Commission sous la forme de livres verts et blancs ou avant la présentation annuelle du programme de travail de la Commission».

La [résolution du PE sur les rapports annuels 2015-2016 sur la subsidiarité et la proportionnalité \(rapporteuse: Mady Delvaux\)](#), adoptée en plénière le 18 avril 2018, commente l'intérêt croissant des parlements nationaux de l'UE pour le processus de décision de l'Union. Dans cette résolution, le PE encourage les parlements nationaux de l'UE à poursuivre leurs contacts et à les renforcer davantage, également de manière bilatérale, en vue d'améliorer la coopération entre les États membres, et ce, dans un esprit européen démocratique. Le renforcement du dialogue au niveau politique avec les parlements nationaux de l'UE pourrait être une façon de rationaliser les contrôles de subsidiarité et de proportionnalité. Le PE encourage également le recours à toutes les possibilités offertes par tous les outils existants, en évitant autant que possible de créer des structures administratives encore plus complexes et de longues procédures.

Principales évolutions en 2018:

- Adoption par le Parlement européen de deux résolutions dans le domaine des relations interparlementaires et dans celui de la subsidiarité et de la proportionnalité
- Augmentation du nombre de communications transmises par les parlements nationaux de l'UE

5.2. Task-force «Subsidiarité, proportionnalité et “faire moins mais de manière plus efficace”»

La task-force «Subsidiarité, proportionnalité et “faire moins mais de manière plus efficace”», mise en place par Jean-Claude Juncker, Président de la CE, a commencé ses travaux dans le but de formuler des recommandations sur la façon de mieux appliquer les principes de subsidiarité et de proportionnalité, en définissant les domaines d’action où les compétences pourraient être redéleguées ou définitivement restituées aux États membres, ainsi que sur les façons de mieux associer les autorités régionales et locales à l’élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l’Union européenne. La task-force a présenté un rapport en juillet 2018. Ses travaux ont été suivis d’une communication de la Commission.

La task-force «Subsidiarité, proportionnalité et “faire moins mais de manière plus efficace”» a commencé ses travaux le 14 novembre 2017. Conformément à une décision de la Conférence des présidents, le PE n’a pas participé à ce groupe dirigé par le premier vice-président de la Commission Frans Timmermans au motif que le PE, en tant que colégislateur, ne participe pas à des forums consultatifs ou à des groupes de travail institués par la Commission européenne dans le domaine de la législation²¹. La task-force a présenté son rapport au président de la Commission européenne en juillet 2018.

Les travaux de la task-force ont été suivis d’une communication de la Commission²², qui ne propose pas de changement majeur à apporter au mécanisme d’alerte rapide. Cependant, les recommandations formulées comprennent une proposition de critères standard pour l’évaluation de subsidiarité et de proportionnalité (grille de subsidiarité) à utiliser par les institutions, ainsi qu’une proposition d’extension technique (sans modification des traités) du délai de huit semaines pour la transmission d’avis motivés.

La communication évoque également une meilleure implication des autorités régionales et locales. Elle encourage les parlements nationaux à consulter les parlements régionaux dans le processus d’élaboration des avis motivés. La Commission a également l’intention d’apporter des réponses mieux étayées aux communications (y compris celles des parlements régionaux) et de donner une plus grande visibilité pendant la procédure législative, à l’intention du PE et du Conseil, aux réactions qu’elle reçoit des autorités locales et régionales sur ses propositions. Le Parlement européen n’a pris position, jusqu’à présent, ni sur le rapport de la task-force, ni sur la communication de la Commission. Cependant, les deux résolutions du PE adoptées en avril 2018 ont abordé nombre des questions soulevées par la task-force, y compris, par exemple, la possibilité d’une extension technique du délai de huit semaines sans modification des traités et comprennent, entre autres, des propositions visant à améliorer l’utilisation du réseau communautaire d’échange d’informations interparlementaires (IPEX, voir chapitre 6.1) par les parlements nationaux de l’UE afin de faciliter leur coordination et leur échange d’informations.

5.3. Le dialogue politique informel et le protocole n° 1 du traité FUE

Le protocole n° 1 du traité FUE dispose que les parlements nationaux de l’UE peuvent présenter des observations sur les dossiers législatifs qui relèvent de la compétence exclusive de l’Union européenne et sur des documents non législatifs ayant trait par exemple aux débats en cours

21 La Conférence des présidents a décidé à l’unanimité de décliner l’invitation, en raison du principe constant selon lequel «aucun député au Parlement européen ne doit participer, en quelque qualité que ce soit, aux travaux de groupes de travail ou de forums consultatifs créés par la Commission, quand ces entités traitent de dossiers dans lesquels le Parlement est colégislateur».

22 Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur les principes de subsidiarité et de proportionnalité: renforcer leur rôle dans l’élaboration des politiques de l’Union (COM(2018)0703).

au niveau européen, aux livres verts/blancs de la Commission ou aux communications de la Commission. Ces contributions sont traitées dans le cadre du «dialogue politique informel».

En 2018, les parlements nationaux de l'UE ont continué à recourir activement à cet outil en envoyant 259 contributions. Dans ce contexte, les quatre parlements/chambres les plus actifs en 2018 ont été la Chambre roumaine des députés (41), l'assemblée de la République portugaise (40), la Chambre tchèque (37) et le Sénat tchèque (27).

Les trois commissions qui ont reçu le plus de contributions dans le cadre du dialogue politique informel ont été la commission de la culture et de l'éducation (CULT), avec 32 contributions, la commission des affaires économiques et monétaires (ECON), avec 31 contributions, et la commission des budgets (BUDG), avec 25 contributions.

Depuis 2009, le PE a reçu environ 2150 contributions au titre du protocole n° 1 des parlements nationaux de l'UE, et ces contributions ont également été publiées dans la base de données CONNECT susmentionnée. Des statistiques détaillées sur les contributions reçues au titre du dialogue politique informel en 2018 sont disponibles à l'annexe V.

Principales évolutions en 2018:

- Le nombre de contributions présentées dans le cadre du dialogue politique informel a augmenté de 30 %, passant de 199 en 2017 à 259 en 2018. Cette augmentation est probablement liée au plus grand nombre de propositions législatives présentées par la Commission européenne
- Il est désormais plus fréquent que les parlements nationaux fournissent une synthèse en anglais avec leurs contributions tant au titre du protocole n° 2 que du protocole n° 1. Cela facilite le travail des législateurs

6. RÉSEAUX ET ÉCHANGE D'INFORMATIONS

6.1. Échange d'informations interparlementaires sur l'Union européenne (IPEX)



L'objectif de la plateforme d'échange d'informations interparlementaires sur l'Union européenne (IPEX) est d'appuyer la coopération interparlementaire en proposant un cadre pour les échanges électroniques d'informations relatives à l'Union européenne entre les parlements dans l'Union. IPEX a été lancé sous la forme d'une initiative des parlements nationaux de l'Union et a été développé avec l'aide technique du Parlement européen. Actuellement, 41 chambres de 28 parlements nationaux et le Parlement européen utilisent IPEX dans leurs activités quotidiennes. IPEX est en constante amélioration en vue de répondre aux besoins changeants de ses utilisateurs. Voir: www.ipex.eu.

Après l'adoption, en 2017, de la stratégie numérique d'IPEX définissant les approches stratégiques et l'adoption du programme de travail 2017-2020, le Conseil d'IPEX a approuvé la mise en place de trois groupes de travail, à savoir:

- «Renforcer la promotion d'IPEX» (présidé par le Bundestag allemand)
- «Améliorer le réseau IPEX» (présidé par le Parlement danois); et
- «Améliorer le système numérique de base de données d'IPEX» (présidé par le Parlement européen)

Selon le calendrier défini par le Conseil d'IPEX, les deux premiers groupes de travail ont finalisé une liste de propositions concrètes pour le développement d'IPEX, à la fois en tant que plateforme et en tant que réseau. En outre, les réunions annuelles de correspondants IPEX (dernière réunion à Tallinn les 22 et 23 novembre 2018) et la conférence semestrielle des utilisateurs (la dernière réunion a été organisée par le Parlement suédois à Stockholm le 2 mars 2018) ont fourni des contributions et des idées utiles sur les attentes et les idées qui pourraient être mises en œuvre.

L'objectif est de faire d'IPEX la principale plateforme d'échange parlementaire et un guichet unique pour l'échange de documents et d'informations. En 2018, IPEX est devenue la plateforme web pour toutes les enceintes interparlementaires. Outre les conférences interparlementaires existantes, telles que la Conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de sécurité et de défense commune (PESC/PSDC), la Conférence des présidents des parlements de l'Union et la Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance), IPEX accueille désormais également les informations publiques de la COSAC et du groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol (GCPC).

Il y a également une volonté de créer une nouvelle section au sein d'IPEX, qui sera consacrée aux questions transversales de dimension européenne qui ne relèvent pas du mécanisme d'alerte

rapide concernant le respect du principe de subsidiarité. Cette section serait consacrée à des domaines transversaux comme le cadre financier pluriannuel (CFP), le Semestre européen et les documents de la Commission.

La Direction, qui représente le Parlement européen au sein du Conseil d'IPEX, a encouragé et fait avancer ce processus, en participant activement aux efforts des trois groupes de travail, en s'inspirant du mandat inscrit dans deux résolutions adoptées en avril 2018, qui font directement référence à la nécessité de promouvoir considérablement IPEX (qui a été décrite dans le rapport Rangel en tant que pilier d'une Agora parlementaire commune).

L'année 2018 a été pour IPEX une année d'intenses réflexions et évolutions: elle a continué à jouer son rôle de plateforme en matière de subsidiarité et de contrôle des projets législatifs de l'Union par les parlements nationaux de l'Union. IPEX met actuellement à disposition plus de 98 000 pages élaborés par les parlements nationaux et les institutions de l'Union européenne, qui contiennent des informations liées au contrôle dans quelque 73 000 documents élaborés par les parlements nationaux de l'Union européenne et liés à plus de 11 000 dossiers. En 2018, 1119 documents législatifs et non législatifs étaient enregistrés dans IPEX, contre 1053 en 2017²³.

En 2018, quelque 300 000 visiteurs individuels se sont rendus sur le site internet d'IPEX, contre 307 737 en 2017. Le nombre de pages consultées (près de 16 millions) est le plus élevé enregistré à ce jour, avec une augmentation de plus de 10 millions de pages par rapport à 2017. Cette augmentation de 60 % du nombre de pages consultées peut s'expliquer par l'augmentation des informations disponibles sur le site internet.

Principales évolutions en 2018:

- IPEX est désormais le site web où se regroupent toutes les conférences interparlementaires
- IPEX est passé du statut d'outil à celui de réseau

6.2. Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP)

Géré conjointement par le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le CERPD compte parmi ses membres 66 chambres parlementaires (dont 41 de l'Union européenne) de 54 pays et les institutions européennes. Près de 120 correspondants et correspondants adjoints représentent leur parlement au sein du réseau et participent aux principales activités du CERDP, à savoir à un échange intensif d'informations et de bonnes pratiques.

Le nombre de demandes de données à des fins comparatives en 2018 a presque égalé le nombre record de 2017. Les parlements membres du CERDP ont présenté 333 demandes au réseau, contre 337 en 2017. Ces demandes ont donné lieu à 7174 réponses, ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2017, où l'on comptait 7160 contributions.

En tant que facilitateur, la Direction apporte un soutien aux services du Parlement européen concernés. En 2018, le Parlement européen a transmis cinq demandes au réseau CERDP. En

²³ Les chiffres varient selon les plateformes institutionnelles de l'UE (Commission, Conseil, Parlement) consacrées au contrôle de la subsidiarité et aux procédures connexes. Les différences dans les chiffres peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs. Chaque mode de comptage repose sur des critères clairement définis, qui sont respectés. Dans le cas d'IPEX, qui est un organe parlementaire multilatéral dans lequel le comptage des documents n'a pas d'incidence juridique, les documents sont classés sur la base de la définition et de la catégorie indiquées par le parlement/la chambre qui a publié le document en question.

outre, la Direction a coordonné 26 réponses du Parlement européen aux demandes d'autres parlements du CERDP, au nom d'autres services.

La direction générale des services de recherche parlementaire et la direction des relations avec les parlements nationaux ont organisé les 27 et 28 septembre, dans les locaux du Parlement européen à Bruxelles, un séminaire du CERDP sur l'avenir des services de recherche et les bibliothèques parlementaires et la meilleure façon d'assister les députés élus.

L'événement a attiré 60 participants de 28 chambres parlementaires. Le séminaire était axé sur la prestation de services aux députés dans leurs rôles multiples: à titre individuel, en tant que membres de commissions spécialisées et dans leurs activités de plus en plus nombreuses de sensibilisation.



Le vice-président Bogusław Liberadzki s'exprimant lors du séminaire du CERPD en septembre

Principales évolutions en 2018:

- Mise en œuvre du nouveau moteur de recherche pour le site internet du CERDP

6.3. Réseau des représentants des parlements nationaux de l'UE à Bruxelles

La Direction accueille et reçoit les représentants administratifs désignés par les parlements nationaux (ou les chambres) de l'Union au Parlement européen. Depuis 1991, et dans la perspective d'un renforcement de la coopération interparlementaire au sein de l'Union européenne, le Parlement européen met à la disposition des représentants, sur demande, des bureaux et d'autres installations internes, dans ses locaux de Bruxelles et de Strasbourg.

Désormais, les parlements nationaux de l'Union envoient un fonctionnaire national à Bruxelles pour faciliter les relations avec l'Union. À l'heure actuelle, 55 personnes, appartenant à 40 chambres, occupent 37 bureaux dans les locaux du Parlement européen. Les représentants

travaillent dans le bâtiment du Parlement qui abrite la Direction. Cette situation crée de nombreuses synergies et favorise les échanges.

Ces représentants sont des fonctionnaires nationaux qui, en plus de leur mission administrative, sont chargés d'échanger des informations (dans le cadre d'un flux bidirectionnel entre le Parlement européen et les parlements nationaux de l'Union) en tant que facteur clé dans les affaires européennes.

Une évolution en 2018 a été l'introduction d'un nouveau format de coopération avec les représentants des parlements nationaux sous la forme d'ateliers organisés par la Direction. Les représentants des parlements nationaux ont eu l'occasion d'avoir un échange de vues informel avec différents services du Parlement européen. En 2018, des ateliers ont été organisés dans les domaines de la communication, du droit comparé et du Brexit.

Une liste des représentants des parlements nationaux est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.europarl.europa.eu/relnatparl/en/networks/representatives-of-national-parliaments.html>

Principales évolutions en 2018:

- Mise en place d'ateliers informels comme nouvelle forme de coopération avec les représentants

6.4. Séminaires destinés au personnel

«Considérant qu'une meilleure interaction et un meilleur échange d'informations entre les députés au Parlement européen et les députés nationaux, ainsi qu'entre les fonctionnaires des parlements nationaux, pourrait contribuer à améliorer le contrôle du débat européen au niveau national et, dès lors, promouvoir une culture parlementaire et politique réellement européenne», indique la résolution du Parlement européen sur la mise en œuvre des dispositions du traité concernant les parlements nationaux²⁴. La Direction a organisé en 2018 une série de séminaires destinés au personnel des parlements/chambres nationaux de l'Union. Leur objectif est de réunir le personnel des parlements nationaux et du Parlement européen pour présenter et discuter des sujets européens pertinents, tirer des enseignements mutuels et s'échanger les bonnes pratiques.

Outre la coopération interparlementaire au niveau politique, l'organisation, en 2018, de séminaires à l'intention du personnel afin de faciliter les échanges techniques au niveau du personnel a constitué une évolution notable.

Les séminaires à l'intention du personnel constituent une plateforme importante pour l'administration du Parlement, qui peut ainsi procéder à des échanges plus spécifiques et plus ciblés sur des domaines d'intérêt commun. Les séminaires du personnel constituent un élément dynamique des travaux du Parlement européen et des parlements nationaux de l'Union. En 2018, l'intérêt pour ces échanges s'est considérablement accru.

Deux séminaires destinés au personnel ont été organisés en 2018 par la Direction et la direction générale des politiques internes et ont rassemblé quelque 80 membres du personnel des parlements nationaux (ou des chambres). Un premier séminaire en juillet²⁵ était consacré au Semestre européen, et en particulier au renforcement de la coopération et des capacités au niveau administratif entre les parlements nationaux de l'Union dans le domaine de la

²⁴ Résolution du Parlement européen du 19 avril 2018 sur la mise en œuvre des dispositions du traité concernant les parlements nationaux (textes adoptés de cette date, P8_TA(2018)0186).

²⁵ Le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques dans une perspective parlementaire.

gouvernance économique. Un séminaire de suivi en novembre²⁶ a permis de partager des connaissances plus approfondies.

En outre, le personnel de recherche parlementaire des parlements nationaux de l'Union et du Parlement européen continue à coopérer via du réseau du CERDP (voir chapitre 6.2).

26 Le lancement du cycle 2019 du Semestre européen.

7. OUTILS ET ACTIVITÉS DE SOUTIEN

7.1. CONNECT

CONNECT

La Direction fournit aux députés européens (en particulier aux rapporteurs), aux organes politiques et aux services du Parlement européen une expertise spécifique sur les communications des parlements nationaux au titre des protocoles 1 et 2 tout au long du cycle législatif. Dans ce contexte, la Direction gère la base de données [CONNECT](#), qui inclut tous les documents reçus des parlements nationaux depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, au titre des protocoles 1 et 2. Les avis motivés relatifs au mécanisme d'alerte précoce sont disponibles dans toutes les langues officielles de l'Union.

Depuis 2017, la base de données CONNECT peut être consultée sur le site web de la [Direction](#).

Toutes les informations contenues dans CONNECT, y compris les avis motivés et les contributions reçues des parlements nationaux, sont directement disponibles dans eCommittee, l'espace de travail commun des DG IPOL et EXPO, selon la procédure à laquelle elles se rapportent. Cela ne vaut pas seulement pour les avis motivés mais également pour toutes les contributions reçues des parlements nationaux de l'Union. Il s'agit d'une avancée importante, car elle permet aux rapporteurs, aux députés, aux assistants et au personnel des secrétariats des commissions, ainsi qu'à toutes les parties prenantes externes, de disposer d'un aperçu complet et à jour de toutes les propositions reçues des parlements nationaux à tout moment d'une procédure législative donnée. Au 31 décembre 2018, 5 507 soumissions (avis motivés et contributions) des parlements nationaux de l'Union étaient disponibles dans la base de données CONNECT.

Principales évolutions en 2018:

- Poursuite de la mise en œuvre des améliorations, tant du point de vue du contenu que du point de vue visuel et technique, dans la base de données CONNECT

7.2. Répertoire des commissions homologues (CorCom)

CORCOM

Le répertoire des commissions homologues (CorCom) est une source d'information sur les commissions des parlements nationaux correspondant aux commissions du Parlement européen. Il fournit également des informations sur les différents secrétariats de commissions des parlements nationaux de l'Union et du Parlement européen. Les informations contenues dans ce répertoire sont fournies par les représentants permanents des parlements nationaux de l'Union basés à Bruxelles.

À la suite de l'adoption en mai 2009 d'une résolution²⁷ sur le développement des relations entre les parlements nationaux de l'Union et le Parlement européen (rapporteur: Elmar Brok), le

²⁷ Résolution du Parlement européen du 7 mai 2009 sur le développement des relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux en vertu du traité de Lisbonne (JO C 212E du 5.8.2010, p. 9).

règlement intérieur du Parlement européen a été révisé en conséquence et dispose désormais qu'«une commission peut engager directement un dialogue avec des parlements nationaux au niveau des commissions dans la limite des crédits budgétaires prévus à cette fin. Ceci peut inclure des formes appropriées de coopération prélegislative et postlegislative» (article 142, paragraphe 3).

L'application CorCom est en constante amélioration en vue de répondre aux besoins changeants de ses utilisateurs. Il s'agit désormais d'une application en ligne²⁸, beaucoup plus conviviale et dotée de toute une série de nouvelles fonctionnalités. Le nombre de pages consultées par mois est de 13 550 en moyenne.

Principales évolutions en 2018:

- Mise à jour des données contenues dans la base de données Corcom

7.3. Programmes d'appui du «parlement de la présidence»

Le Parlement européen n'a cessé d'encourager une large coopération entre son administration et des parlements nationaux de l'Union, en particulier dans la phase préparatoire de la dimension parlementaire de chaque présidence du Conseil de l'Union européenne. Lorsque le parlement de la future présidence demande l'assistance du Parlement européen pour préparer la dimension parlementaire de la présidence, ce dernier peut lui proposer un programme d'appui sur mesure, en fonction de ses besoins et de ses priorités spécifiques. Cette initiative offre la possibilité d'établir des contacts personnels avec les parlements de la présidence et permet un transfert efficace d'expertise, facilitant ainsi la poursuite des travaux et assurant la cohérence. Le Parlement européen peut contribuer au financement du programme en partageant les coûts avec le parlement correspondant.

En 2018, la Direction a proposé un programme d'appui complet aux deux chambres du Parlement roumain. Ce programme comportait des réunions avec un certain nombre de secrétariats de commissions du Parlement européen et d'autres services compétents, ainsi qu'avec des représentants de plusieurs parlements nationaux d'États membres qui avaient assuré la présidence du Conseil de l'Union européenne ces dernières années.

Ces réunions ont permis aux fonctionnaires roumains d'échanger leurs expériences sur l'organisation des grandes réunions et conférences interparlementaires. Ces réunions font partie intégrante de la dimension parlementaire de chaque présidence du Conseil de l'Union européenne, y compris les réunions de la COSAC, la Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne, la Conférence interparlementaire PESC/PSDC, ainsi que les réunions du GCPC d'Europol.

Un programme similaire doit être mis en œuvre pour le Parlement croate en 2019, afin de préparer la dimension parlementaire de la première présidence croate du Conseil de l'Union européenne au cours du premier semestre 2020.

Visites d'étude en vue du renforcement des capacités

Le Parlement européen peut également organiser des visites d'étude à court terme en vue du renforcement des capacités pour les parlements qui sont en train de s'adapter ou de moderniser leur organisation interne et s'intéressent au fonctionnement et à l'expérience du Parlement européen.

²⁸ CorCom est à usage interne uniquement et disponible sur l'intranet du Parlement européen.

Suite à un échange de lettres entre les secrétaires généraux de chaque entité, une première visite de renforcement des capacités a été organisée pour un groupe de fonctionnaires de la Chambre des représentants chypriote, en janvier 2018. En septembre et novembre 2018, le Parlement européen a répondu favorablement à deux demandes de visites d'étude formulées par le Parlement estonien.

Principales évolutions en 2018:

- Organisation d'un programme d'appui complet aux deux chambres du Parlement roumain
- Organisation de la première visite d'étude sur le renforcement des capacités pour les fonctionnaires du Parlement chypriote en janvier

7.4. Publications de la direction des relations avec les parlements nationaux

La Direction diffuse un certain nombre de publications telles que «Spotlight on Parliaments in Europe» (Pleins feux sur les parlements en Europe). Cette publication bimensuelle offre un résumé des informations sur des sujets d'actualité qui ont été échangées entre les parlements du réseau CERDP.

Par ailleurs, le programme hebdomadaire («Weekly agenda») fournit des informations sur les activités associant les parlements nationaux en vue d'accroître la transparence et la visibilité des nombreuses activités interparlementaires réalisées. Le point de la situation fournit des informations sur les communications reçues de la part des parlements nationaux.

En 2018, la Direction a préparé cinq nouveaux numéros de «Spotlight» (n°s 19 à 23) sur un large éventail de sujets, notamment:

19 - Le harcèlement sur le lieu de travail

20 - Journalistes et actionnaires des entreprises de médias

21 - Naturalisation par exception pour les entrepreneurs et investisseurs étrangers

22 - La citoyenneté des enfants nés de mères porteuses

23 - Le rôle des parlements nationaux au Conseil européen

Les publications sont disponibles sur le site web de la Direction sur le lien:

<http://www.europarl.europa.eu/relnatparl/en/home/publications.html>

Le programme hebdomadaire est envoyé chaque vendredi à tous les députés et aux services du Parlement européen par courrier électronique. En 2018, 46 programmes hebdomadaires ont été envoyés. La publication comprend les événements interparlementaires des deux semaines à venir, tels que les visites bilatérales, les conférences interparlementaires, les réunions interparlementaires de commissions, etc. Des informations sont fournies sur la date, le lieu et les services concernés du Parlement, ainsi que sur les coordonnées de l'administrateur responsable au sein de la Direction.

La Direction fournit également un «point mensuel de la situation» sur les avis motivés et les contributions présentés par les parlements nationaux (voir chapitre 5.1.2).

Elle gère par ailleurs un site web qui fournit des renseignements sur les activités et les publications à venir de la Direction.

8. DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX

L'année 2018, comme les années précédentes, a été placée, pour la direction des relations avec les parlements nationaux, sous le signe de la croissance et de la coopération. Elle a mené de multiples activités, rencontré de nouveaux collègues et partenaires, participé à des manifestations interparlementaires de haut niveau, noué des liens plus forts avec d'autres services du Parlement européen et vécu des événements marquants.

Dans le droit-fil de la devise de la DG Présidence «Coopérer pour agir» («Impact through cooperation»), la Direction a continué à apporter aux députés et au secrétariat du Parlement européen les services et conseils dont ils ont besoin pour approfondir la coopération institutionnelle et le dialogue législatif avec les parlements nationaux.

La Direction prête son concours aux activités interparlementaires, collabore à la mise en œuvre des dispositions des traités qui régissent la coopération interparlementaire et joue le rôle de pôle d'information sur les parlements nationaux de l'Union. Elle représente le Parlement européen dans les réseaux administratifs de la coopération interparlementaire. Chargée des relations avec les fonctionnaires représentant les parlements nationaux de l'Union à Bruxelles, elle entretient des liens étroits avec leurs administrations.

La Direction remercie le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint, ainsi que tous les services des directions générales du Parlement avec lesquelles elle coopère, pour leur soutien constant.

Directrice: Katrin Ruhrmann

La Direction se compose de deux unités.

Unité de la coopération institutionnelle

Les domaines de responsabilité de l'unité de la coopération institutionnelle comprennent la coopération régie de façon multilatérale, à savoir la Conférence des présidents des parlements de l'Union, les réunions des secrétaires généraux des parlements de l'Union et la COSAC. L'unité s'occupe également des réseaux établis, en particulier IPEX et CERDP, ainsi que de la coopération avec la direction générale des politiques externes et de la coordination des programmes d'appui du parlement de la présidence et des visites de renforcement des capacités.

Chef d'unité: Pekka Nurminen

Unité du dialogue législatif

L'unité du dialogue législatif est principalement responsable du dialogue politique et législatif avec les parlements nationaux. Elle est chargée de la planification, de la coordination et de l'organisation de réunions interparlementaires au niveau des commissions, y compris les réunions interparlementaires de commissions, la semaine du PE et les réunions du groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol. Elle assure également le suivi du contrôle de la subsidiarité et le suivi avec les rapporteurs et les commissions de la mise en œuvre du protocole n° 2 sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité. L'unité organise également des séminaires thématiques réunissant les administrations du Parlement et des parlements nationaux et est responsable des bases de données CONNECT et CORCOM.

Chef d'unité: Jesús Gómez

Le présent rapport, ainsi que d'autres informations concernant les relations entretenues par le Parlement européen avec les parlements nationaux de l'Union, sont accessibles sur le site internet du Parlement européen à l'adresse suivante:

<http://www.europarl.europa.eu/relnatparl/en/home/news.html>

9. ANNEXES

ANNEXE I : Réunions de la COSAC – Thèmes et intervenants principaux 2018

| Événement COSAC | Lieu, date | Thèmes | Intervenants/participants principaux du Parlement européen |
|---|-----------------------------|--|--|
| Réunion des présidents | Sofia, 21-22 janvier 2018 | I – Priorités de la présidence bulgare du Conseil de l'Union européenne II – L'avenir de l'Union européenne – L'union fait la force III – Le rôle des stratégies macrorégionales de l'UE en faveur du développement durable, de la stabilité et de la sécurité | M ^{me} Iskra Mihaylova, présidente de la commission du développement régional du Parlement européen (REGI) |
| Réunion plénière de la LIX ^e COSAC | Sofia, 17-19 juin 2018 | I – Réalisations de la présidence bulgare du Conseil de l'Union européenne II – Intégration et connectivité des Balkans occidentaux – un nouvel élan à la politique d'élargissement de l'UE III – Le socle européen des droits sociaux – construire une Europe plus tournée vers l'intégration et la solidarité IV – Une politique de cohésion forte et efficace après 2020 V – La coopération interparlementaire dans l'Union européenne dans le contexte du débat sur la subsidiarité et la proportionnalité | M ^{me} Mairead McGuinness, première vice-présidente du Parlement européen M ^{me} Danuta Maria Hübner, présidente de la commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen (AFCO) M ^{me} Iskra Mihaylova, présidente de la commission du développement régional du Parlement européen (REGI) |
| Réunion des présidents | Vienne, 8-9 juillet 2018 | I – Priorités de la présidence autrichienne du Conseil de l'Union européenne II – Avenir et perspectives de l'Union européenne | M ^{me} Mairead McGuinness, première vice-présidente du Parlement européen |
| Réunion plénière de la LX ^e COSAC | Vienne, 18-20 novembre 2018 | I – La situation de la présidence autrichienne du Conseil de l'Union européenne II – Le Brexit – état des lieux III – La politique climatique et l'union de l'énergie IV – Une Union européenne transparente plus proche de ses citoyens à l'approche des prochaines élections au Parlement européen | M ^{me} Mairead McGuinness, première vice-présidente du Parlement européen M ^{me} Danuta Maria Hübner, présidente de la commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen (AFCO) |

Pour de plus amples informations au sujet de l'ordre du jour des réunions de la COSAC tel que publié par les présidences, veuillez consulter le site internet d'IPEX: www.ipex.eu.

ANNEXE II : Réunions interparlementaires organisées par les commissions du Parlement européen à Bruxelles en 2018

| | | | | | Nombre de participants | | | |
|----|--------------------|--------------------|---|--|--|------------|----------|---|
| | | | | | Parlements nationaux de l'Union ¹ | | | PE |
| | Commission | Date | Événement | Titre | Membres | Parlements | Chambres | Membres |
| 1. | LIBE | 24 janvier | RÉUNION INTERPARLEMENTAIRE DE COMMISSIONS | L'agenda européen en matière de migration - Voies d'entrée légales et intégration | 36 | 15 | 19 | 40 |
| 2. | ECON/BUDG/ EMPL | 19-20 février | Semaine parlementaire européenne: Conférence sur le Semestre européen | Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne | 121 | 27 | 36 | ECON ICM - 14 EMPL ICM - 10 BUDG ICM - 18 ----- ----- Plénière 19/2 - 19 Plénière 20/2 - 31 |
| 3. | LIBE | 27 février | RÉUNION INTERPARLEMENTAIRE DE COMMISSIONS | Les pactes mondiaux des Nations unies sur les réfugiés et les migrants et le rôle des parlements | 30 | 17 | 21 | 43 |
| 4. | FEMM | 8 mars | RÉUNION INTERPARLEMENTAIRE DE COMMISSIONS | Journée internationale des femmes 2018: - L'autonomisation des femmes et des filles dans les médias et les TIC: un enjeu clé pour l'avenir | 22 | 17 | 17 | 20 |
| 5. | AGRI | 24 avril | RÉUNION INTERPARLEMENTAIRE DE COMMISSIONS | Vers la PAC après 2020: l'avenir de l'alimentation et de l'agriculture | 58 | 22 | 29 | 49 |
| 6. | LIBE | 15 mai | RÉUNION INTERPARLEMENTAIRE DE COMMISSIONS | Mise en œuvre du paquet sur la protection des données - À la veille de son application | 32 | 16 | 19 | 24 |
| 7. | TRAN | 20 juin | RÉUNION INTERPARLEMENTAIRE DE COMMISSIONS | L'investissement de l'UE dans ses réseaux de transport au-delà de 2020 | 29 | 18 | 16 | 23 |
| 8. | CONT | 11 juillet | RÉUNION INTERPARLEMENTAIRE DE COMMISSIONS | Bonne gestion des fonds de l'UE: les pouvoirs du PE en matière de contrôle budgétaire; Résultats et visibilité des projets financés par l'Union dans les Balkans occidentaux, notamment en matière de coopération transfrontalière | 24 | 11 | 12 | 26 |
| 9. | LIBE | 24 et 25 septembre | 3 ^e réunion du GCPC d'Europol | | 65 | 27 | 37 | 10 |

| | | | | | Nombre de participants | | | |
|-----|--------------|------------------|---|---|--|------------|------------|------------|
| | | | | | Parlements nationaux de l'Union ¹ | | | PE |
| | Commission | Date | Événement | Titre | Membres | Parlements | Chambres | Membres |
| 10. | ECON | 9 octobre | RÉUNION INTERPARLEMENTAIRE DE COMMISSIONS | Recommandations par pays | 17 | 13 | 13 | 36 |
| 11. | AFCO | 10 octobre | RÉUNION INTERPARLEMENTAIRE DE COMMISSIONS | État du débat sur l'avenir de l'Europe | 26 | 16 | 18 | 12 |
| 12. | LIBE | 18 octobre | RÉUNION INTERPARLEMENTAIRE DE COMMISSIONS | Aspects des droits fondamentaux de l'insertion des Roms et lutte contre l'antitsiganisme | 16 | 10 | 11 | 10 |
| 13. | CULT | 19 et 20 octobre | RÉUNION INTERPARLEMENTAIRE DE COMMISSIONS | Patrimoine culturel européen | 42 | 28 | 28 | 14 |
| 14. | DROI | 20 novembre | RÉUNION INTERPARLEMENTAIRE DE COMMISSIONS | Droits de l'homme et action extérieure de l'Union et de ses États membres | 23 | 15 | 17 | 11 |
| 15. | PETI/JURI | 27 novembre | RÉUNION INTERPARLEMENTAIRE DE COMMISSIONS | Donner aux parlements les moyens d'agir et faire respecter les droits des citoyens dans la mise en œuvre et l'application du droit de l'Union | 14 | 19 | 26 | 9 |
| | TOTAL | | | | 555 | 271 | 319 | 369 |

1 États membres de l'UE, pays candidats et pays du voisinage.

ANNEXE III : Visites des parlements nationaux de l'UE²⁹ au Parlement européen (y compris visioconférences) en 2018

| Date | Durée de la visite (en jours) | Hémicycle | Pays / Chambre | Commission / Autre | Type de visite (orateur, députés/personnel) | Nombre de députés participants | Nombre de membres du personnel participants |
|------------------|-------------------------------|------------|------------------------------------|--|---|--------------------------------|---|
| 22.1.2018 | 1 | DA1 | Danemark - Folketinget | Commission de l'éducation et de la recherche | Députés et personnel | 6 | 2 |
| 22.1.2018 | 1 | NL2 | Pays-Bas - Parlement néerlandais | Wim van de Camp, député au Parlement européen; Matthijs van Miltenburg, député au Parlement européen | Députés et personnel | 5 | 1 |
| 25.1.2018 | 1 | FR1 | France - Assemblée nationale | Commission de l'évaluation et du contrôle des politiques publiques | Députés et personnel | 2 | 1 |
| 25.1.2018 | 1 | FI1 | Finlande - Eduskunta | Visite de fonctionnaires | Personnel | 0 | 19 |
| 30 et 31.1.2018 | 2 | CZ1 | Tchéquie - Chambre des députés | Mme Mairead McGuinness, vice-présidente; M. Guy Verhofstadt, ALDE | Président et personnel | 0 | 8 |
| 31.1 et 1.2.2018 | 2 | NO1 | Norvège - Stortinget | Visite de travail de députés et de membres du personnel | Députés et personnel | 12 | 2 |
| 6.2.2018 | 1 | LT1 | Lituanie - Seimas | Vilija BLINKEVIČIŪTĖ, présidente de la commission FEMM | Députés et membres du personnel | 3 | 3 |
| 19.2.2018 | 1 | UK1 | Royaume-Uni - Chambre des communes | Commission spéciale sur le retrait de l'Union européenne | Députés et membres du personnel | 21 | 5 |
| 20.2.2018 | 1 | UK2 | Royaume-Uni - Chambre des lords | Commission spéciale des affaires européennes | Députés et membres du personnel | 7 | 4 |
| 20.2.2018 | 1 | CZ1 et CZ2 | Tchéquie - Parlement | Paolo De Castro, vice-président de la commission AGRI | Députés et membres du personnel | 5 | 3 |
| 22.2.2018 | 1 | NO1 | Norvège - Stortinget | Commission permanente des administrations locales et de l'administration publique | Députés et membres du personnel | 12 | 2 |
| 23.2.2018 | 1 | UK1 | Royaume-Uni - Chambre des communes | Visite de fonctionnaires | Membres du personnel | 0 | 2 |
| 27.2.2018 | 1 | UK1 | Royaume-Uni - Chambre des communes | Sarah Jones, députée | Députée | 1 | 0 |

29 Parlements nationaux de l'Union; Parlement norvégien; Conseil nordique.

| Date | Durée de la visite (en jours) | Hémicycle | Pays / Chambre | Commission / Autre | Type de visite (orateur, députés/personnel) | Nombre de députés participants | Nombre de membres du personnel participants |
|---------------------|-------------------------------|------------|------------------------------------|---|---|--------------------------------|---|
| Les 27 et 28.2.2018 | 2 | FR1 | France - Assemblée nationale | Un député et un fonctionnaire | Députés et personnel | 1 | 1 |
| 1.3.2018 | 1 | BG1 | Bulgarie - Narodno Sabranie | M. Veselin MARESHKI, vice-président de l'Assemblée nationale, et 2 députés | Vice-président, députés et membres du personnel | 3 | 1 |
| 5 et 6.3.2018 | 2 | IE1 et IE2 | Irlande - Houses of the Oireachtas | Commissions LIBE et AGRI | Membres du personnel | 0 | 11 |
| 7.3.2018 | 1 | NO1 | Norvège - Stortinget | Commission permanente sur les finances | Députés et personnel | 19 | 10 |
| 19 et 20.3.2018 | 2 | UK2 | Royaume-Uni - Chambre des lords | Fonctionnaires de la sous-commission des affaires financières de l'Union | Personnel | 0 | 3 |
| 20.3.2018 | 1 | NO1 | Norvège - Stortinget | Secrétaires d'État et conseillers politiques du gouvernement norvégien | Personnel | 0 | 29 |
| 20.3.2018 | 1 | FR1 | France - Assemblée nationale | Députés et fonctionnaires | Députés et personnel | 3 | 6 |
| 21.3.2018 | 1 | FR1 | France - Assemblée nationale | Visite de fonctionnaires | Personnel | 0 | 2 |
| 22.3.2018 | 1 | FR1 | France - Assemblée nationale | Un député et un fonctionnaire | Députés et personnel | 1 | 1 |
| 9.4.2018 | 1 | DA1 | Danemark - Folketinget | Commission des transports | Députés et personnel | 7 | 6 |
| 9.4.2018 | 1 | FR1 | France - Assemblée nationale | M. François de Rugy, président: réunion avec Guy Verhofstadt et avec Antonio Tajani, Président du Parlement européen, sur le Brexit | Président, députés et membres du personnel | 11 | 6 |
| 9.4.2018 | 1 | NL2 | Pays-Bas - Parlement néerlandais | M. Guy Verhofstadt, ALDE | Députés et personnel | 6 | 1 |
| 10.4.2018 | 1 | FR1 | France - Assemblée nationale | Sabine Thillaye, présidente de la commission des affaires européennes | Députés et personnel | 1 | 1 |
| 11.4.2018 | 1 | NO1 | Norvège - Stortinget | Commission permanente de l'énergie et de l'environnement | Députés et personnel | 16 | 1 |
| 12.4.2018 | 1 | FR1 | France - Assemblée nationale | Membres | Députés et personnel | 4 | 1 |
| 18 et 19.4.2018 | 2 | PL1 | Pologne - Sejm | Visite de fonctionnaires | Personnel | 0 | 4 |
| 25.4.2018 | 1 | NO1 | Norvège - Stortinget | Commission permanente de l'économie et de l'industrie | Députés et personnel | 11 | 2 |

| Date | Durée de la visite (en jours) | Hémicycle | Pays / Chambre | Commission / Autre | Type de visite (orateur, députés/personnel) | Nombre de députés participants | Nombre de membres du personnel participants |
|-----------|-------------------------------|------------|------------------------------------|---|---|--------------------------------|---|
| 14.5.2018 | 1 | UK1 | Royaume-Uni - Chambre des communes | M. Lindsay Hoyle, vice-président | Vice-président et membres du personnel | 1 | 2 |
| 17.5.2018 | 1 | FR1 | France - Assemblée nationale | Damien Pichereau, député | Députés et personnel | 1 | 1 |
| 22.5.2018 | 1 | AT1 | Autriche - Nationalrat | Mairead McGuinness, vice-présidente; Daniel Caspary, député au Parlement européen Sylvia-Yvonne Kaufmann, députée au Parlement européen, et DG COMM | Députés et personnel | 18 | 4 |
| 24.5.2018 | 1 | UK1 | Royaume-Uni - Chambre des communes | Visite de fonctionnaires | Personnel | 0 | 9 |
| 24.5.2018 | 1 | FR1 | France - Assemblée nationale | Bruno Studer, député Réunion avec Julia Reda, députée européenne, et Sylvie Guillaume, vice-présidente, sur les fausses informations | Députés et personnel | 1 | 1 |
| 4.6.2018 | 1 | NL2 | Pays-Bas - Parlement néerlandais | Yana Toom, députée au Parlement européen, et DG PRES | Députés et personnel | 6 | 6 |
| 18.6.2018 | 1 | UK1 | Royaume-Uni - Chambre des communes | Commission des affaires écossaises: réunion avec M. Lange, président de la commission INTA, et les députés européens écossais sur l'Écosse et le Brexit, le commerce et les investissements étrangers | Députés et personnel | 8 | 3 |
| 19.6.2018 | 1 | DE1 | Allemagne - Bundestag allemand | Commission ECON | Députés et personnel | 15 | 7 |
| 25.6.2018 | 1 | FR1 | France - Assemblée nationale | Députés et fonctionnaires | Députés et personnel | 4 | 3 |
| 26.6.2018 | 1 | AT1 et AT2 | Autriche - Parlement autrichien | M. Claude Moraes, président de la commission LIBE | Députés et personnel | 1 | 2 |
| 28.6.2018 | 1 | AT1 et AT2 | Autriche - Parlement autrichien | Visite de fonctionnaires | Personnel | 0 | 15 |
| 2.7.2018 | 1 | BE2 | BE - Sénat | DG COMM | Personnel | S.O. | S.O. |
| 9.7.2018 | 1 | NL2 | Pays-Bas - Parlement néerlandais | M. Gerben-Jan Gebrandy, député au Parlement européen M. Bas Eickhout, député au Parlement européen | Députés et personnel | 1 | 1 |

| Date | Durée de la visite (en jours) | Hémicycle | Pays / Chambre | Commission / Autre | Type de visite (orateur, députés/personnel) | Nombre de députés participants | Nombre de membres du personnel participants |
|------------------------|-------------------------------|------------|---|---|---|--------------------------------|---|
| 10.7.2018 | 1 | SV1 | Suède - Riksdag | M. Urban Ahlin, président: rencontre avec Antonio Tajani, Président du PE | Président | 1 | 0 |
| 10 et 11.7.2018 | 2 | NL2 | Pays-Bas - Parlement néerlandais | Visite de fonctionnaires et de la DG PRES | Membres du personnel | 0 | 9 |
| 11.7.2018 | 1 | FR1 | France - Assemblée nationale | Députés: réunion avec Verónica LopeFontagné, député au Parlement européen, sur le socle européen des droits sociaux | Députés et membres du personnel | 2 | 1 |
| 12.7.2018 | 1 | FR1 et DE1 | France - Assemblée Nationale et Allemagne - Deutscher Bundestag | Réunion conjointe des membres des commissions des affaires européennes | Députés et membres du personnel | 13 | 6 |
| 28.8.2018 | 1 | DE1 | Allemagne - Bundestag allemand | Commission TRAN | Députés et personnel | 8 | 7 |
| 6.9.2018 | 1 | NO1 | Norvège - Stortinget | Visite de fonctionnaires | Membres du personnel | 0 | 22 |
| 6.9.2018 | 1 | IT1 | Italie - Camera dei Deputati | Commission spéciale des politiques européennes | Députés et membres du personnel | 3 | 2 |
| 6.9.2018 | 1 | ES1 et ES2 | Espagne - Parlement espagnol | Guy Verhofstadt, ALDE et M. Jaume Duch | Députés et membres du personnel | 31 | 11 |
| 12.9.2018 | 1 | FR1 | France - Assemblée nationale | Président de la commission des affaires européennes | Députés et membres du personnel | 9 | 2 |
| 12.9.2018 (Strasbourg) | 1 | FI1 | Finlande - Eduskunta | Commission des finances | Députés et membres du personnel | 10 | 1 |
| 13.9.2018 (Bruxelles) | 1 | FI1 | Finlande - Eduskunta | Commission des finances | Députés et membres du personnel | 10 | 1 |
| 13.9.2018 | 1 | NO1 | Norvège - Stortinget | Ministère norvégien du travail et des affaires sociales | Membres du personnel | 0 | 5 |
| 19.9.2018 | 1 | NL2 | Pays-Bas - Parlement néerlandais | Visite de fonctionnaires et de la DG PRES | Députés et membres du personnel | 3 | 4 |
| 24.9.2018 | 1 | FR1 | France - Assemblée nationale | Damien Pichereau, député (commission des affaires européennes) | Députés et personnel | 1 | 1 |
| 24-28.2.2018 | 5 | EE1 | Estonie - Riigikogu | Aaro Mõttus, secrétaire général adjoint | Secrétaire général adjoint | 0 | 1 |

| Date | Durée de la visite (en jours) | Hémicycle | Pays / Chambre | Commission / Autre | Type de visite (orateur, députés/personnel) | Nombre de députés participants | Nombre de membres du personnel participants |
|-----------------|-------------------------------|-----------|---------------------------------|---|---|--------------------------------|---|
| 25.9.2018 | 1 | FR1 | France - Assemblée nationale | Députés et un fonctionnaire | Députés et membres du personnel | 2 | 1 |
| 25.9.2018 | 1 | UK2 | Royaume-Uni - Chambre des lords | Visite de fonctionnaires | Membres du personnel | 0 | 5 |
| 26.9.2018 | 1 | IT1 | Italie - Camera dei Deputati | Commission de l'agriculture (visioconférence) | Députés | S.O. | S.O. |
| 27.9.2018 | 1 | FR1 | France - Assemblée nationale | Députés et fonctionnaires | Députés et membres du personnel | 3 | 2 |
| 27.9.2018 | 1 | NO1 | Norvège - Stortinget | Personnel de la mission de la Norvège auprès de l'UE | Membres du personnel | 0 | 10 |
| 3.10.2018 | 1 | PL1 | Pologne - Sejm | Députés au PE | Président (Marshal) | 0 | 4 |
| 9 et 10.10.2018 | 2 | IT2 | IT - Senato | Visite de fonctionnaires sur la sécurité | Membres du personnel | 0 | 2 |
| 9.10.2018 | 1 | DE1 | Allemagne - Bundestag allemand | Commission PETI | Députés et membres du personnel | 13 | 7 |
| 8 et 9.10.2018 | 2 | IT1 | Italie - Camera dei Deputati | Roberto Fico, président | Président | 1 | S.O. |
| 10.10.2018 | 1 | UK2 | Royaume-Uni - Chambre des lords | Sous-commission des affaires intérieures de l'Union | Députés et membres du personnel | 4 | 3 |
| 10.10.2018 | 1 | EL1 | Grèce - Vouli ton Ellinon | Visite d'information des membres auprès des institutions européennes | Députés et membres du personnel | 22 | 2 |
| 11.10.2018 | 1 | PL1 | Pologne - Sejm | Commissions ITRE et AFCE | Députés | 25 | 4 |
| 16.10.2018 | 1 | IT1 | Italie - Camera dei Deputati | Commissions du budget et des politiques européennes (visioconférence) | Députés | S.O. | S.O. |
| 17.10.2018 | 1 | IT1 | Italie - Camera dei Deputati | Commissions des affaires étrangères et des politiques européennes (visioconférence) | Députés | S.O. | S.O. |
| 18.10.2018 | 1 | NO1 | Norvège - Stortinget | Membres du personnel du tribunal de première instance de Follo | Membres du personnel | 0 | 19 |
| 6.11.2018 | 1 | UK2 | Royaume-Uni - Chambre des lords | Sous-commission des affaires intérieures de l'Union | Députés et membres du personnel | 8 | 2 |
| 6.11.2018 | 1 | FR1 | France - Assemblée nationale | Députés et un fonctionnaire | Députés et membres du personnel | 2 | 1 |

| Date | Durée de la visite (en jours) | Hémicycle | Pays / Chambre | Commission / Autre | Type de visite (orateur, députés/personnel) | Nombre de députés participants | Nombre de membres du personnel participants |
|------------------|-------------------------------|------------|--|---|---|--------------------------------|---|
| 8.11.2018 | 1 | IE1 et IE2 | Irlande - Houses of the Oireachtas | Mairead McGuinness, vice-présidente, et DG PRES | Membres du personnel | 0 | 8 |
| 8 et 9.11.2018 | 2 | UK1 | Royaume-Uni - Chambre des communes | Visite de fonctionnaires | Membres du personnel | 0 | 9 |
| 19.11.2018 | 1 | IT2 | IT - Senato | Mauro Fioroni, directeur du service informatique du Sénat | Membres du personnel | 0 | 1 |
| 20.11.2018 | 1 | FR1 | France - Assemblée nationale | Députés et fonctionnaires | Députés et membres du personnel | 2 | 2 |
| 21.11.2018 | 1 | IT1 | Italie - Camera dei Deputati | Commissions des politiques européennes (visioconférence) | Députés | S.O. | S.O. |
| 22.11.2018 | 1 | FI1 | Finlande - Eduskunta | Visite de fonctionnaires | Membres du personnel | 0 | 6 |
| 22.11.2018 | 1 | DA1 | Danemark - Folketinget | Commission des comptes publics | Députés et membres du personnel | 5 | 7 |
| 22.11.2018 | 1 | IT2 | Italie - Senato | Événement EUNews au Sénat: Roberto Gualtieri, député européen (visioconférence) | S.O. | S.O. | S.O. |
| 25 et 26.11.2018 | 2 | NL2 | Pays-Bas - Parlement néerlandais | Klaus Welle, secrétaire général | Députés et personnel | 1 | 8 |
| 26 et 27.11.2018 | 2 | IT2 | Italie - Senato | Commission des affaires étrangères du Sénat et président | Députés et membres du personnel | 2 | 2 |
| 26 et 27.11.2018 | 2 | CZ1 | Tchéquie - Poslanecká sněmovna | Dana Balcarova, présidente de la commission de l'environnement | Députés et personnel | 1 | 1 |
| 27.11.2018 | 1 | IT1 et IT2 | Italie - Senato et Camera dei Deputati | Commissions de l'agriculture du Sénat et de la Chambre (visioconférence) | Députés | 20 | 0 |
| 4.12.2018 | 1 | FI1 | Finlande - Eduskunta | Arto Satonen, président de la Grande commission | Députés et personnel | 1 | 1 |
| 4.12.2018 | 1 | SL1 | Slovénie - Assemblée nationale | DG COMM | Députés et membres du personnel | 18 | 7 |
| 11.12.2018 | 1 | IE1 et IE2 | Irlande - Houses of the Oireachtas | DG PRES | Députés et membres du personnel | 3 | 2 |

ANNEXE IV : Données du système d'alerte rapide

La commission des affaires juridiques, qui est chargée des questions de respect du principe de subsidiarité au sein du Parlement européen, a défini comme suit les observations des parlements nationaux:

- Les **avis motivés** sont des documents qui indiquent la non-conformité d'un projet d'acte législatif au principe de subsidiarité et qui sont communiqués au Parlement européen dans le délai de huit semaines prévu à l'article 6 du protocole n° 2 du traité de Lisbonne
- Est considérée comme **contribution** toute autre observation communiquée par un parlement national qui ne satisfait pas aux critères ci-dessus définissant les avis motivés

| Observations communiquées par les parlements nationaux de l'UE en 2018 | | | |
|--|---------------------------|--------------|---------------|
| État membre | Parlement/Chambre | Avis motivés | Contributions |
| | | 2018 | 2018 |
| Autriche | Nationalrat | 0 | 0 |
| Autriche | Bundesrat | 3 | 7 |
| Belgique | Chambre des Représentants | 0 | 2 |
| Belgique | Sénat | 0 | 0 |
| Bulgarie | Narodno Sabranie | 0 | 0 |
| Croatie | Hrvatski Sabor | 0 | 1 |
| Chypre | Vouli ton Antiprosópon | 0 | 0 |
| Tchéquie | Poslanecká sněmovna | 4 | 28 |
| Tchéquie | Senát | 2 | 60 |
| Danemark | Folketinget | 3 | 0 |
| Estonie | Riigikogu | 0 | 0 |
| Finlande | Eduskunta | 0 | 0 |
| France | Assemblée Nationale | 1 | 39 |
| France | Sénat | 2 | 25 |
| Allemagne | Bundestag | 2 | 0 |
| Allemagne | Bundesrat | 0 | 41 |
| Grèce | Vouli ton Ellinon | 0 | 0 |
| Hongrie | Országgyűlés | 0 | 0 |
| Irlande | Houses of Oireachtas | 5 | 7 |
| Italie | Camera dei deputati | 0 | 9 |
| Italie | Senato | 1 | 16 |
| Lituanie | Seimas | 0 | 0 |
| Luxembourg | Chambre des Députés | 0 | 0 |
| Lettonie | Saeima | 0 | 0 |

| Observations communiquées par les parlements nationaux de l'UE en 2018 | | | |
|--|---------------------------|--------------|---------------|
| État membre | Parlement/Chambre | Avis motivés | Contributions |
| | | 2018 | 2018 |
| Malte | Kamra tar-Rappreżentanti | 2 | 0 |
| Pays-Bas | Tweede Kamer | 2 | 1 |
| Pays-Bas | Eerste Kamer | 0 | 0 |
| Pologne | Sejm | 1 | 4 |
| Pologne | Senat | 0 | 2 |
| Portugal | Assembleia da República | 1 | 72 |
| Roumanie | Camera Deputaţilor | 0 | 9 |
| Roumanie | Senatul | 0 | 39 |
| Espagne | Senado | 0 | 65 |
| | Congreso de los Diputados | | |
| Suède | Riksdagen | 14 | 0 |
| Slovénie | Državni Zbor | 0 | 0 |
| Slovénie | Državni Svet | 0 | 0 |
| Slovaquie | Národná rada | 0 | 0 |
| Royaume-Uni | House of Commons | 2 | 0 |
| Royaume-Uni | House of Lords | 1 | 0 |
| TOTAL | | 46 | 427 |

Ce tableau ne reprend que les documents envoyés par les parlements nationaux en réponse à des projets d'actes législatifs relevant du protocole n° 2 du traité de Lisbonne.

ANNEXE V : Contributions au titre du protocole n° 1 – Dialogue politique informel

Ce tableau dresse la liste des documents des parlements nationaux envoyés en réponse à des projets d'actes législatifs relevant de la compétence exclusive de l'Union, ainsi qu'à un large éventail de documents non législatifs, tels que les livres verts/blancs ou les communications de la Commission européenne relevant du protocole n° 1 du traité de Lisbonne.

| Contributions communiquées par les parlements nationaux de l'UE en 2018 | | |
|---|---------------------------|------------|
| État membre | Parlement/Chambre | 2018 |
| Autriche | Nationalrat | 0 |
| Autriche | Bundesrat | 0 |
| Belgique | Chambre des Représentants | 1 |
| Belgique | Sénat | 1 |
| Bulgarie | Narodno Sabranie | 0 |
| Croatie | Hrvatski Sabor | 0 |
| Chypre | Vouli ton Antiprosópon | 0 |
| Tchéquie | Poslanecká sněmovna | 37 |
| Tchéquie | Senát | 27 |
| Danemark | Folketinget | 0 |
| Estonie | Riigikogu | 0 |
| Finlande | Eduskunta | 0 |
| France | Assemblée Nationale | 15 |
| France | Sénat | 17 |
| Allemagne | Bundestag | 0 |
| Allemagne | Bundesrat | 19 |
| Grèce | Vouli ton Ellinon | 0 |
| Hongrie | Országgyűlés | 0 |
| Irlande | Houses of Oireachtas | 3 |
| Italie | Camera dei deputati | 13 |
| Italie | Senato | 8 |
| Lituanie | Seimas | 5 |
| Luxembourg | Chambre des Députés | 0 |
| Lettonie | Saeima | 0 |
| Malte | Kamra tar-Rappreżentanti | 0 |
| Pays-Bas | Tweede Kamer | 1 |
| Pays-Bas | Eerste Kamer | 1 |
| Pologne | Sejm | 2 |
| Pologne | Senat | 1 |
| Portugal | Assembleia da República | 40 |
| Roumanie | Camera Deputaţilor | 41 |
| Roumanie | Senatul | 12 |
| Espagne | Senado | 0 |
| Espagne | Congreso de los Diputados | 0 |
| Suède | Riksdagen | 0 |
| Slovénie | Državni Zbor | 0 |
| Slovénie | Državni Svet | 0 |
| Slovaquie | Národná rada | 2 |
| Royaume-Uni | House of Commons | 0 |
| Royaume-Uni | House of Lords | 13 |
| TOTAL | | 259 |

ANNEXE VI : Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP)

A. Questions sur lesquelles les organes politiques et les services administratifs du Parlement européen ont consulté le réseau CERDP en 2018 sous forme de demandes de données à fins comparatives (5):

| | Date | Titre | Numéro |
|----|------------|---|--------|
| 1. | 23.3.2018 | Dépenses publiques en matière de contrôle des frontières extérieures et d'asile | 3719 |
| 2. | 20.4.2018 | Procédures de nomination des fonctionnaires de haut niveau des gouvernements | 3753 |
| 3. | 23.5.2018 | Les assistants parlementaires au service particulier de députés: les règles mises en place pour la gestion des conflits et du harcèlement | 3785 |
| 4. | 1.8.2018 | Soutien aux parlements des Balkans occidentaux | 3861 |
| 5. | 17.10.2018 | Accueil des nouveaux députés au Parlement européen | 3916 |

Le Parlement européen a fourni des réponses aux demandes à des fins comparatives suivantes provenant d'autres parlements membres du CERDP (26):

| | Date | Titre | Numéro |
|-----|-----------|--|--------|
| 1. | 1.2.2018 | Contrôle parlementaire des comptes annuels du gouvernement | 3663 |
| 2. | 5.2.2018 | Compétences, organisation et activités du service de recherche | 3666 |
| 3. | 7.2.2018 | Distinctions/décorations/honneurs accordées par les parlements | 3670 |
| 4. | 13.2.2018 | Organisation interne de la structure administrative du Parlement | 3673 |
| 5. | 23.2.2018 | Déchéance d'un mandat de député au Parlement européen lorsqu'il n'a pas participé à des réunions | 3683 |
| 6. | 27.2.2018 | Examen des questions par les commissions parlementaires de leur propre initiative | 3688 |
| 7. | 2.3.2018 | Ordres du jour de la plénière et des commissions au Parlement – documents, flux de travail et activités de soutien | 3691 |
| 8. | 5.3.2018 | Évaluation des coûts et des incidences réglementaires | 3694 |
| 9. | 6.3.2018 | Reprise de la carrière professionnelle des députés non élus | 3696 |
| 10. | 14.3.2018 | Systèmes de gestion de médias audiovisuels | 3703 |
| 11. | 29.3.2018 | Organisation de la semaine parlementaire et programme du Parlement | 3729 |
| 12. | 13.4.2018 | Hébergement de services de recherche dans les locaux du Parlement | 3741 |
| 13. | 16.4.2018 | Questionnaire pour le séminaire sur la recherche et les bibliothèques «Recherche parlementaire à l'ère numérique» | 3744 |
| 14. | 16.4.2018 | Organes parlementaires pour les droits des femmes | 3745 |
| 15. | 20.4.2018 | Les mécanismes de marchés publics écologiques ou les spécifications techniques environnementales dans les parlements | 3752 |
| 16. | 3.5.2018 | Le rôle des parlements dans l'évaluation des incidences des futurs facteurs de changement et d'évolution technologique | 3767 |

| | | | |
|-----|------------|--|------|
| 17. | 6.6.2018 | Financement des visites et séjours à l'étranger des députés | 3807 |
| 18. | 15.6.2018 | Transcription de la reconnaissance vocale pour la production des enregistrements du Parlement | 3817 |
| 19. | 25.6.2018 | Accès aux journaux et périodiques électroniques pour les députés | 3826 |
| 20. | 23.7.2018 | Questionnaire sur l'existence et le fonctionnement dans les parlements des programmes consacrés spécialement aux enfants ou aux jeunes | 3851 |
| 21. | 3.9.2018 | Procédures d'approbation parlementaire et recommandations pour le compte général de l'État | 3874 |
| 22. | 5.9.2018 | Heures d'ouverture des services de référence personnelle dans les bibliothèques juridiques | 3877 |
| 23. | 18.9.2018 | Centre de secours informatique du Parlement | 3888 |
| 24. | 23.10.2018 | Comment votre Parlement traite-t-il des questions relatives à l'intelligence artificielle? | 3918 |
| 25. | 9.11.2018 | L'intranet au Parlement | 3931 |
| 26. | 14.11.2018 | Visites organisées/visites guidées du Parlement | 3936 |

B. Séminaires et réunions statutaires organisées par le CERDP en 2018

| SÉMINAIRES | | | | |
|----------------------|--------------------------------|--|---|--|
| | Date | Lieu | Titre | Domaine d'intérêt |
| 1. | 17 et 18 mai | Tbilisi, Parlement géorgien | «Évaluation des coûts et des incidences réglementaires» | Affaires économiques et budgétaires |
| 2. | 31 mai et 1 ^{er} juin | Berlin, Bundestag | «Comment le début d'une législature est-il organisé?» | Pratique et procédure parlementaires |
| 3. | 21 et 22 juin | Londres, Chambre des lords et Chambre des communes | «Recherche parlementaire à l'ère numérique» | Bibliothèques, services de recherche et archives |
| 4. | 20 et 21 septembre | Oslo, Stortinget | «Passage de la société à l'ère numérique» | Les TIC dans les parlements |
| 5. | 27 et 28 septembre | Bruxelles, Parlement européen | «L'avenir des services de recherche et des bibliothèques parlementaires à une époque de changements rapides: comment soutenir au mieux les élus dans leurs rôles multiples» | Bibliothèques, services de recherche et archives |
| RÉUNIONS STATUTAIRES | | | | |
| | Date | Lieu | Titre | |
| 1. | 8 et 9 mars | Budapest, Országgyűlés | Réunion du comité exécutif du CERDP | |
| 2. | 6 et 7 septembre | Berlin, Bundesrat | Réunion du comité exécutif du CERDP | |
| 3. | 18 et 20 octobre | Helsinki, Eduskunta | Conférence annuelle des correspondants | |

PARLEMENTS NATIONAUX DES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE

Mars 2018



élus au suffrage direct



élus au suffrage indirect / désignés / autre

| | | | |
|--|--|--|--|
| Belgique/België/ Belgien BELGIQUE Kamer van volksvertegenwoordigers/ Chambre des représentants/ Abgeordneten-kammer 150 Senaat/ Sénat/ Senat 60 | България BULGARIE Народно събрание (Narodno sabranie) 240 | Česká republika RÉPUBLIQUE TCHÈQUE Poslanecká sněmovna 200 Senát 81 | Danmark DANEMARK Folketinget 179 |
| Deutschland ALLEMAGNE Deutscher Bundestag 709 Bundesrat 69 | Eesti ESTONIE Riigikogu 101 | Éire/Ireland IRLANDE Dáil Éireann 158 Seanad Éireann 60 | Ελλάδα GRÈCE Βουλή των Ελλήνων (Vouli ton Ellinon) 300 |
| España ESPAGNE Congreso de los Diputados 350 Senado 208 58 | France FRANCE Assemblée nationale 577 Sénat 348 | Hrvatska CROATIE Hrvatski sabor 151 | Italia ITALIE Camera dei Deputati 630 Senato della Repubblica 315 5 |
| Κύπρος CHYPRE Βουλή των Αντιπροσώπων (Vouli ton Antiprosopon) 56 | Latvija LETTONIE Saeima 100 | Lietuva LITUANIE Seimas 141 | Luxembourg LUXEMBOURG Chambre des Députés 60 |
| Magyarország HONGRIE Országgyűlés 199 | Malta MALTE Il-Kamra Tad-Deputati 67 | Nederland PAYS-BAS Tweede Kamer 150 Eerste Kamer 75 | Österreich AUTRICHE Nationalrat 183 Bundesrat 61 |
| Polska POLOGNE Sejm 460 Senat 100 | Portugal PORTUGAL Assembleia da República 230 | România ROUMANIE Camera Deputatilor 329 Senat 136 | Slovenija SLOVÉNIE Državni zbor 90 Državni svet 40 |
| Slovensko SLOVAQUIE Národná Rada 150 | Suomi/ Finland FINLANDE Eduskunta 200 | Sverige SUÈDE Riksdagen 349 | United Kingdom ROYAUME-UNI House of Commons 650 House of Lords 785 |

RELNATPARL@EP.EUROPA.EU

WWW.EUROPARL/EUROPA.EU/RELNATPARL